

FARA Infos

Mai juin juillet 2017 - n°3

FARA Actualités

Editorial Henri Romeu, Danièle Vergnon.....	page 2-3
Une ONG nous prie d'annoncer.....	page 3
CONGRES de la FARA à RENNES.....	page 3

Revue de Presse

La Retraite

Les retraités «aisés», triples perdants de l'ère Macron.....	page 4
Pourquoi les futurs retraités doivent se préparer à des lendemains qui déchantent.....	page 5
Retraites : de nouveaux déséquilibres à court terme.....	page 6
Le COR relativise la dégradation des perspectives financières.....	page 7
Nouveau scénario noir pour les retraites: quels effets pour la réforme Macron ?	page 8-9
Retraite : une nouvelle règle de calcul moins favorable dès le 1er juillet.....	page 10
Avenir du système de retraite : le rapport qui inquiète.....	page 11
Retraites : des mesures de redressement nécessaires dans les prochaines années.....	page 12
Le statu quo sur l'âge de départ difficilement tenable.....	page 13

Economie

Réforme Macron sur la CSG : un gain de pouvoir d'achat pour tous les actifs.....	page 14-15
Quels retraités seraient touchés par la hausse de la CSG voulue par Macron ?	page 16
L'équilibre de la Sécu, ce sera pour Gérard Darmanin.....	page 17
Allocations chômage, retraite, diagnostics immobiliers : ce qui change au 1er juillet.....	page 18
ISF à la mode Macron : haro sur les petits patrimoines.....	page 19
Punition collective.....	page 20

Société

Education : les parents français dépensent 3 fois moins que la moyenne mondiale.....	page 21
Systèmes de santé : la France au 15eme rang des pays de l'UE.....	page 22
Dotations aux maisons de retraite: 200 millions en moins pour le public.....	page 23

Politique

Ce que retient Macron de tous les présidents de la Ve République.....	page 24
Agnès Buzyn, nouvelle ministre de la Santé : 7 choses que vous ne savez pas sur elle.....	page 25
Découvrez les diplômes des ministres du gouvernement Édouard Philippe.....	page 26-27

International

Les Britanniques nés devront attendre un an de plus pour toucher leur pension.....	page 28
Au congrès de l'Ordre des médecins. Le débat sur la fin de vie relancé en Allemagne	page 29

Santé

Les seniors et le sport. Au CHU de Toulouse, un programme de réentraînement.....	page 30
--	---------

Culture et Loisirs

Rétrospective Hockney, portraits de Cézanne. Deux grandes expositions à Paris.....	page 31
--	---------

Simone VEIL.....	page 32-33
-------------------------	-------------------

FARA actualités mai juin juillet 2017

Editorial

Henri ROMEU, Président - Danièle Vergnon, Secrétaire Générale

Nos interlocuteurs ont changé, nous souhaitons les rencontrer et nous voulons leur faire connaître nos problèmes. Pour beaucoup d'entre nous les pensions sont l'essentiel de nos ressources. Les plus prévoyants peuvent compter sur quelques loyers ou sur une petite rente Madelin. Aucune possibilité de reprendre le collier, sinon pour faire un peu de jardinage, pour quelques carottes et tomates gratuites. Les plus inquiets ou les plus motivés d'entre nous cumulent retraite et activité libérale et peuvent se targuer d'une contribution altruiste exceptionnelle.

Pour faire entendre nos voix, aucun moyen de pression, aucun pouvoir de nuisance.

Nous ne pouvons compter que sur une volonté de justice et un sens de l'équité de nos interlocuteurs et, heureusement, sur l'appui de nos confrères des différents syndicats.

La CARMF fait tout ce qu'elle peut et nous savons combien sa gestion est difficile, tout particulièrement ces dernières décennies.

Notre pouvoir d'achat n'évolue qu'à la baisse. Les mesures fiscales et sociales nous atteignent de plein fouet. D'autres mesures économiques sont lapidaires.

La fiscalisation de la majoration pour trois enfants.

Elle nous a été imposée comme à tout le monde, Elle représente souvent plusieurs centaines d'euros.

A propos de la CSG : «Aux plus aisés des retraités, je demanderai un effort...

pour avoir un système plus intelligent pour leurs enfants et leurs petits-enfants», a déclaré à plusieurs reprises le Président Macron.

Le taux de CSG (Contribution Sociale Généralisée) était passé de 3,8% à 6,6%, en 2015, pour 460 000 contribuables retraités (au lieu de 7,5% pour les revenus d'activité).

La future hausse de 1,7 point de la CSG s'appliquera aux retraités « les plus aisés ».

Ce sont ceux qui bénéficient d'une pension de 1200 euros par mois pour un célibataire, 1840 euros pour un couple. Rappelons que François Hollande qualifiait en 2007 de « riche » tout ménage gagnant plus de 4000 euros par mois. La barre a donc été singulièrement abaissée.

Rappelons toutefois les exemptions :

- *Les retraités dont les ressources de l'avant-dernière année sont inférieures à un certain seuil, n'acquittent ni la CSG ni la CRDS, ni la Casa. Pour 2017 (revenus de 2015), le seuil s'élève à 10 996 € pour une personne seule, 16 868 € pour un couple, plus 2 936 € par demi-part supplémentaire.*
- *En 2017, pour les revenus 2015, les retraités dont les revenus sont supérieurs à ces seuils d'exonération, mais inférieurs à 14 375 € pour une personne seule, 22 051 € pour un couple, plus 3 838 € par demi-part supplémentaire, paient la CSG aux taux réduits de 3,8 %. La CSG est alors entièrement déduite du total des pensions pour le calcul de l'impôt sur le revenu.*
- *Les retraités soumis au taux réduit de CSG ne s'acquitteront pas de la Casa.*

L'impôt sur le revenu est prélevé sur des sommes déjà versées au fisc :

Sur les 6,6% de CSG, seulement 4,2% sont déduits du total des pensions soumises à l'impôt sur le revenu (au lieu de 5,1% pour les revenus d'activité).

La CRDS (Contribution au Remboursement de la Dette Sociale) ampute les pensions de retraite de 0,5%. Cette somme n'est pas déduite du total des pensions soumises à l'impôt sur le revenu.

La Casa (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie) est acquittée par les retraités depuis le 1er avril 2013 au taux de 0,3%, somme également soumise à l'impôt.

Dans tous les cas, CSG, CRDS et Casa sont prélevées au départ par la caisse de retraite.

L'exonération de la taxe d'habitation a été promise à 80 % des ménages.

Elle ne concernera pas les retraités qui perçoivent plus de 1667 euros de pension par mois (toujours pour un célibataire, le double pour un couple), c'est dire que la plupart des retraités CARMF ne seront pas exonérés.

Les revenus fonciers verront l'ensemble des prélèvements sociaux portés à 17,2 % du fait la hausse de CSG.

L'ISF (impôt de solidarité sur la fortune), sera remplacé par l'IFI (impôt sur la fortune immobilière), le seuil d'imposition reste à de 1,3 million d'euros mais seuls les biens immobiliers seront désormais taxables. Cet IFI favorisera essentiellement les plus gros patrimoines, constitués de biens principalement mobiliers, les actifs immobiliers ne représentant guère plus de 20 %. Les retraités ayant fait l'effort d'acquérir un patrimoine foncier pour compléter leur retraite par quelques loyers seront désavantagés.

La valeur des points de retraite est-elle garantie ? Quelques heures avant la fin du quinquennat Hollande, un décret paraissait sur les placements des caisses complémentaires des professions libérales. Ce décret aurait des conséquences néfastes sur la gestion des réserves constituées, au point qu'il faudrait s'attendre à une baisse immédiate et importante de la valeur du point.

Enfin pour couronner le tout, on lit avec stupeur les mesures préconisées par la Cour des Comptes :

- Supprimer progressivement *l'abattement de 10%* pour les retraités car ils n'ont plus de frais professionnels (gain de 2,7 milliards d'euros).
- Aligner le taux de CSG appliqué aux pensions de retraite sur celui des actifs. Ce qui soumettrait les 7,9 millions (49%) de retraités aujourd'hui assujettis à une CSG de 6,6% à un taux de 7,5% (gain de 1,2 milliard d'euros).

Les retraités sont-ils vraiment des privilégiés ? Nous voulons mobiliser tous nos mandants, intervenir auprès des médias et nous rapprocher de nos alliés naturels que sont les syndicats. Nous prendrons contact avec les ministères concernés, les élus, en particulier les députés médecins et nous vous ferons part de leurs réponses ou de l'absence de réponse.

Congrès de la FARA à RENNES le mardi 17 octobre 2017.

Il s'annonce comme devant être exceptionnel

Notre confrère rennais Daniel Le Corgne est le responsable de l'organisation du congrès.

Nous saluons la participation du docteur Olivier Petit, Premier Vice-président de la CARMF, de Monsieur Henri Chaffiotte, Directeur de la CARMF, ainsi que celle du Docteur Friguet administrateur. Le docteur Alain Leguerrier, président du Conseil de l'Ordre d'Ille et Vilaine, nous honorera de sa présence. Nous bénéficierons d'un très agréable post-congrès:



L'après midi du mardi sera consacrée à la visite de Rennes et en particulier du Parlement de Bretagne. Le mercredi nous nous rendrons en autobus au Mont Saint-Michel où nous aurons une visite guidée de l'abbaye. Nous déjeunerons au restaurant de la Mère Poulard.



On nous prie d'annoncer :

Notre ONG recherche, pour ses partenaires, des Volontaires de Solidarité Internationales (VSI) dans divers domaines, dont la santé, et a des difficultés à recruter des candidats. La DCC est toujours en manque de propositions de médecins (généralistes ou spécialisés) pour répondre aux attentes de ses partenaires dans les pays en développement.

Gilles Nouailhat Bénévole chargé de la recherche de candidats

Délégation Catholique pour la Coopération

Tél : 01 45 65 96 65 (le mardi de préférence) www.ladcc.org

Les retraités «aisés», triples perdants de l'ère Macron

Le Figaro Par [Guillaume Guichard](#) le 08/06/2017

La future hausse de la CSG impactera directement les revenus des retraités dont la pension dépasse un certain seuil. Un effort qui, pour beaucoup d'entre eux, ne sera pas compensé par une exonération de la taxe d'habitation.

Trois fois perdants. Les retraités et futurs retraités réputés «aisés» ont trois bonnes raisons de se plaindre, un mois à peine après l'élection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République. À sa décharge, le candidat d'En marche! ne s'en était pas caché pendant la campagne. «Aux plus aisés des retraités, je demanderai cet effort pour avoir un système plus intelligent pour leurs enfants et leurs petits-enfants», a-t-il à plusieurs reprises déclaré lors de ses meetings.

Mettons quelques chiffres derrière ces mots. «Les plus aisés» sont tout d'abord, à croire le président, les retraités qui bénéficient d'une pension de 1200 euros par mois pour un célibataire - 1840 euros pour un couple - et qui subiront donc de plein fouet [la future hausse de 1,7 point de la CSG](#). Au passage, cette barre a été singulièrement abaissée par rapport à son prédécesseur, François Hollande, qui qualifiait en 2007 de «riche» tout ménage gagnant plus de 4000 euros par mois, allant même jusqu'à dire qu'il ne les aimait pas...

Contrairement aux actifs, aux indépendants et aux fonctionnaires, ces retraités aisés n'auront aucune compensation directe - les salariés seront exonérés de 3,15 points de cotisations sociales - à la hausse de la CSG et ils ont donc là, avec cette hausse nette de la CSG, une première raison de se plaindre.

La deuxième concerne une fraction importante de ces mêmes retraités, ceux qui perçoivent plus de 1667 euros de pension par mois (toujours pour un célibataire, le double pour un couple), qui ne bénéficieront pas de [l'exonération de la taxe d'habitation promise à 80 % des ménages](#). À ce double effort demandé aux retraités vient s'ajouter une mauvaise nouvelle de plus avec le report d'un an du prélèvement à la source. Certes, cette décision est bienvenue pour toutes les entreprises qui s'affolent à la perspective de devoir prélever elles-mêmes l'impôt sur les feuilles de paye de leurs salariés.

Un salarié gagnant 8000 euros par mois et partant à la retraite fin 2017 va payer 9000 euros d'impôt en plus que prévu en 2018 à cause du report d'un an du prélèvement à la source [Mais elle vient aussi contrecarrer les plans de fin de carrière de nombreux salariés en âge de faire valoir leurs droits à la retraite à la fin 2017](#). Ils sont environ 700.000 dans ce cas, dont quelques dizaines de milliers à avoir volontairement retardé leur départ en retraite, jusqu'à la fin décembre 2017 ou au début de 2018, pour pouvoir profiter à plein de la suppression du délai d'un an entre la perception des revenus et leur imposition, principal avantage du prélèvement à la source. Dit autrement, si la réforme avait été maintenue aux dates prévues, soit une entrée en application en janvier 2018, ces futurs retraités n'auraient pas eu à payer d'impôt sur le revenu sur leur dernière année de salaire mais seulement sur leur future pension, forcément plus basse en raison des modes de calcul actuels.

Et la perte va être, pour certains retraités, plus que conséquente. Un exemple? Un salarié gagnant 8000 euros par mois qui doit partir en retraite à la fin de l'année - ou qui avait décidé de reporter d'un an sa date de liquidation - va donc payer environ 9000 euros d'impôt en plus, a calculé le cabinet Maximis, que si la réforme était effectivement entrée en application au 1er janvier prochain! Et ce, simplement parce que ce salarié va payer des impôts sur ses salaires de 2017 et non sur sa pension de 2018. S'il ne veut pas trop perdre dans l'opération, ce salarié proche de la retraite ne va pas avoir d'autre choix que de reporter d'un an son départ, du moins si son employeur le lui permet et en espérant que la réforme ne soit pas par la suite définitivement enterrée par le gouvernement Philippe!

Pourquoi les futurs retraités doivent se préparer à des lendemains qui déchantent

Par Guillaume Guichard Le Figaro Publié le 19/06/2017

ANALYSE - Suivant les scénarios retenus, le niveau de vie des retraités sera inférieur à celui des actifs entre la fin de la décennie 2020, si la croissance repart, ou au début de celle de 2040, si elle stagne.

Dans son dernier rapport, que *Le Figaro* s'est procuré, le Conseil d'orientation des retraites (COR) indique noir sur blanc que les pensionnés de demain seront moins bien logés que ceux d'aujourd'hui. Et ce, sans prendre en compte la hausse de 1,7 point de la CSG pour les retraités «aisés», qui gagneront plus de 1 200 euros par mois, annoncée par le président Macron.

Le niveau de vie des retraités va en effet décroître, relativement à celui des actifs. Il faut dire qu'il part de haut, s'élevant à 106,1 % en 2014, en hausse de 2,2 points en quatre ans. En clair, les retraités vivent en moyenne un peu mieux que les personnes en âge de travailler. À une nuance près: tous les séniors ne sont pas logés à la même enseigne, les générations les plus âgées ayant un niveau de vie moins élevé que les plus jeunes.

«Dans tous les scénarios, la pension moyenne continuerait de croître en euros constants (donc plus vite que l'évolution des prix) mais, contrairement au passé, moins vite que les revenus d'activité»

Le Conseil d'orientation des retraites

Ces prochaines années, la tendance entre retraités et actifs s'inversera donc. «Dans tous les scénarios, la pension moyenne continuerait de croître en euros constants (donc plus vite que l'évolution des prix) mais, contrairement au passé, moins vite que les revenus d'activité», tels que les salaires, prévient le COR. En effet, les rémunérations des actifs évoluent peu ou prou au même rythme que la croissance quand les pensions, elles, sont revalorisées suivant l'inflation.

Comme cet indicateur progresse moins vite que la croissance, le niveau de vie des retraités sera distancé, au fil des années, par celui des actifs. Et ce, d'autant plus vite que l'économie ira bien. Suivant les scénarios retenus, le niveau de vie des retraités sera inférieur à celui des actifs entre la fin de la décennie 2020, si la croissance repart, ou au début de celle de 2040, si elle stagne.

Cet indicateur, qui englobe toutefois la situation de tous les retraités pris en un tout, camoufle la détérioration de la situation des seuls futurs retraités. Ces derniers connaîtront un sort moins enviable que celui de leurs aînés. Leur pension, rapportée à leur dernier salaire, pèsera de moins en moins lourd. Ce que les experts dénomment le «taux de remplacement» fondra lentement ces prochaines décennies. Dans le cas fictif d'un salarié non-cadre né en n'ayant jamais été au chômage, imaginé par le COR, ce taux de remplacement passera de 75,5 % pour la génération née en 1940 à 68,3 % pour celle née en 2000. Et encore, dans le meilleur des cas.

Seul réconfort pour les plus jeunes, les générations futures de retraités en auront davantage pour leurs cotisations. Enfin, pas toutes. Le «taux de rendement» (la somme des cotisations rapportées de la somme des pensions reçues) baissera pour les générations nées entre 1960 et 1970, mais il remontera ensuite pour celles nées durant les décennies suivantes. Le COR explique que cet indicateur «augmenterait au-delà de la génération 1975, en raison d'une durée de retraite relative plus longue».

En clair, si les taux de cotisation restent stables et que l'âge de départ à la retraite n'est pas repoussé, les futurs retraités en auront davantage pour leur argent, car ils toucheront plus longtemps une pension, parce qu'ils vivront plus longtemps que leurs aînés. Encore faut-il que les règles de départ à la retraite n'évoluent pas dans le futur, ce qui reste peu probable étant donné la mauvaise santé du système...

Retraites : de nouveaux déséquilibres à court terme

SOLVEIG GODELUCK LES ECHOS LE 10/05/2017

Moins d'immigration, c'est aussi moins de cotisants à court terme pour financer les retraites. EXCLUSIF-Selon un document de travail du Conseil d'orientation des retraites, la proportion d'actifs va baisser plus vite que prévu d'ici à 2060, et en particulier jusqu'en 2025, pour des raisons démographiques.

C'est la faute de la démographie. Entre 2015 et 2060, la croissance de la population active sera un peu moins dynamique que ce que l'on prévoyait en 2011. Elle sera légèrement supérieure à 7 % dans la nouvelle projection contre 8 % dans l'ancienne, explique l'Insee dans un document de travail fourni au Conseil d'orientation des retraites (COR), et qui complète une étude rendue publique la veille. Le COR se réunit ce mercredi en vue de préparer le rapport de juin sur les prévisions d'équilibre du système des retraites. Il a des raisons de s'inquiéter de la diminution du taux d'activité des Français, qui dégrade le ratio cotisants/pensionnés et donc les perspectives financières.

Moins d'hommes en âge de travailler

Sur la période, explique l'Insee, l'évolution de la population totale sera à peu près conforme aux prévisions antérieures, mais sa structure va se déformer, avec moins d'actifs, et plus de retraités. Cela s'explique principalement par l'immigration en baisse. En effet, l'Insee a réestimé les flux migratoires fin 2016 : de 100.000 personnes par an l'immigration nette devrait tomber à 70.000. Or les hommes de 25-54 ans, surreprésentés parmi les immigrés, sont aussi une population particulièrement active. L'effet sur le taux d'activité total est immédiat, et s'inverse sur le tard, autour de 2050, se transformant à long terme en moins d'immigrés retraités.

Par rapport aux projections de 2011, le ratio cotisants/pensionnés décroche sans attendre et jusqu'en 2025. Un deuxième facteur renforce cet effet de court terme : c'est l'efficacité inattendue de la réforme des retraites de 2010. Le relèvement de l'âge d'ouverture des droits à 62 ans et de l'âge d'annulation de la décote à 67 ans a permis de maintenir plus longtemps au travail les actifs. Mais alors que les effets devaient se diffuser lentement, ils ont été « assez marqués » avant 2015. « Dans le nouvel exercice, l'effet de ces réformes, déjà acquis est donc moins important sur la période de projection », explique l'Insee.

La réforme de 2014 relâche la pression

Du coup, les projections de population active restent inférieures à celles de 2011 jusqu'en 2034, le temps que monte en charge la réforme des retraites de 2014. L'allongement de la durée de cotisation à 43 annuités, pour les générations née à partir 1973, va en effet soutenir l'activité de la tranche d'âge proche de la retraite, celle des 55-69 ans.

A long terme, dès 2049, la nouvelle courbe de la population active repassera sous la courbe 2011. C'est à nouveau la démographie qui vient chambouler le jeu. Car fin 2016, l'espérance de vie a été révisée à la hausse. Non seulement le nombre de centenaires va bondir, mais c'est toute la population des plus de 70 ans qui va prendre plus de place, et dégrader à nouveau le ratio cotisants/retraités. De quoi se poser la question d'une nouvelle révision des paramètres financiers du système de retraite.

Le Conseil d'orientation des retraites relativise la dégradation des perspectives financières

SOLVEIG GODELUCK LES ECHOS LE 21/06/2017

Pour le président du COR, Pierre-Louis Bras, « ces variations seraient passées pour anodines si, comme avant 2010, on projetait des déficits à 4,5 % du PIB

Le COR insiste sur la baisse prévue du poids des dépenses des retraites dans le PIB. Mardi, le Conseil d'orientation des retraites (COR) a publié un exercice complet de projections sur le système de retraite, année par année, jusqu'en 2060. Au lieu de simplement actualiser les résultats de l'année précédente, il a demandé à tous les régimes de livrer des données à jour. Constat : les lignes ont nettement bougé. Le retour à l'équilibre du système serait repoussé d'au moins quinze ans, à 2040 dans le meilleur des cas, c'est-à-dire si la productivité croissait de 1,8 % par an (« Les Echos » du 20 juin).

« *Ce n'est pas un tremblement de terre par rapport aux dernières prévisions* », a minimisé Pierre-Louis Bras, le président du COR, lors d'une conférence de presse, qui s'est ému des gros titres des journaux sur le dérapage des comptes. Dès 2021, le déficit des retraites s'alourdirait à 0,4 % du PIB, c'est-à-dire près de 9 milliards d'euros. Il continuerait à plonger, et doublerait à 0,8 point de PIB en 2030 en cas de productivité à 1,5 % (scénario central de l'année dernière). Dans la projection de 2016, on était à l'équilibre à cette date...

Effets « grossissants »

Mais au COR, on pointe du doigt les effets « *grossissants* » dus à la proximité du « point zéro ». « *Toutes les réformes passées nous rapprochent plus ou moins de l'équilibre*, a estimé Pierre-Louis Bras. *Près de zéro, dès que c'est positif on est dans la lumière, dès que c'est négatif on plonge dans les ténèbres, alors que ces variations seraient passées pour anodines si, comme avant 2010, on projetait des déficits à 4,5 % du PIB.* »

Certes, 9 milliards de déficit dès 2021, c'est beaucoup, a-t-il reconnu, mais les projections du COR sont faites pour éclairer le long terme, pas pour prévoir à court terme, tâche qui revient à la Commission des comptes de la Sécurité sociale. De plus, rapportées au PIB, les dépenses de retraite vont diminuer dans trois scénarios sur quatre, et resteront inférieures à leur niveau actuel de 14 % au moins jusqu'en 2060. « *Ce qui est significatif en termes de politique économique, ce sont les dépenses, donc concentrons-nous plutôt sur le ratio dépenses sur PIB* », propose Pierre-Louis Bras. La dégradation à venir s'explique en grande partie par des recettes moins dynamiques du fait de la démographie - baisse de la mortalité, baisse de l'immigration - et de la diminution du nombre de fonctionnaires qui rapportent plus de ressources au système de retraite en moyenne.

Pour l'instant, cette dégradation des projections n'a pas été commentée par l'exécutif. Dans sa feuille de route dévoilée par « L'Argus de l'assurance », la ministre des Solidarités Agnès Buzyn, qui devra gérer la refonte du système de retraite, s'en tient aux promesses de campagne d'Emmanuel Macron : « *La réforme serait mise en oeuvre sur une dizaine d'années, et l'âge légal minimal de la retraite resterait fixé à 62 ans* », est-il écrit. Elle fait donc l'hypothèse qu'il n'est pas nécessaire de redresser les comptes.

À noter

Dans sa feuille de route, Agnès Buzyn indique vouloir négocier un « accord de méthode » avec les partenaires sociaux pour préparer la loi retraites d'ici au printemps 2018.

Nouveau scénario noir pour les retraites: quels effets pour la réforme Macron ?

L'Express 20.06.2017 Soazig de la Moissonniere

Le président Emmanuel Macron prévoit de réformer le système de retraite pour instaurer "un régime universel" au lieu des 37 existants.

Le Conseil d'orientation des retraites publie ce mardi son rapport annuel et ses prévisions ne sont pas bonnes. Le COR n'anticipe pas d'équilibre du régime... avant 2040.

En attendant le résultat de l'audit de la Cour des comptes sur les finances publiques, voici un document dont l'exécutif se serait bien passé. A l'occasion de la présentation ce mardi après-midi de son rapport annuel, le Conseil d'orientation des retraites (COR) entérine un scénario noir pour les prochaines décennies. Peu importe la croissance, peu importe le taux de chômage, le régime des retraites restera déficitaire jusqu'en 2040 selon le COR.

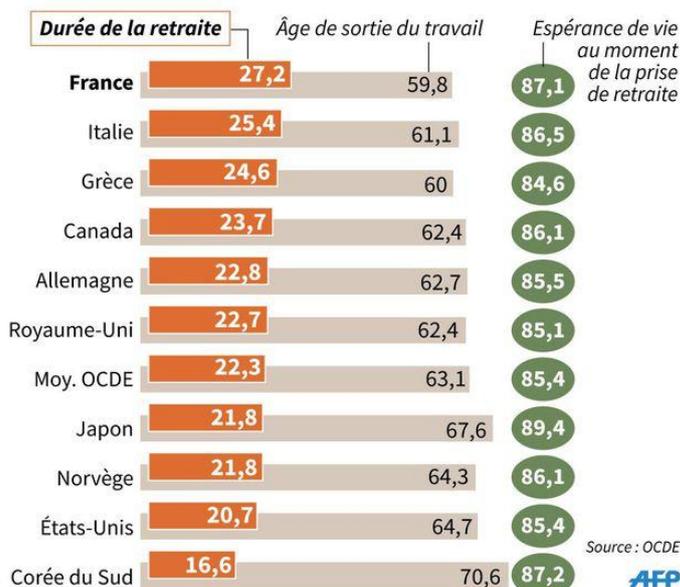
Dans un premier temps, le "solde financier du système de retraite" (régimes de base et complémentaires, Fonds de solidarité vieillesse inclus) devrait s'établir à -0,4% du PIB à l'horizon 2021. Pas vraiment une bonne nouvelle car jusqu'à présent, le COR tablait sur un déficit deux fois moindre (-0,2% du PIB) à la même date. Il prévoyait même un retour à l'excédent au milieu des années 2020. Las, depuis la dernière visée de juin 2016, le COR se montre donc extrêmement pessimiste.

Une hyper dépendance à la croissance

Cette nouvelle trajectoire s'appuie essentiellement sur une révision des prévisions de croissance. En état actuel des choses (durée de cotisation et âge de départ maintenu), pour obtenir un retour à l'équilibre en 2040, le COR table sur une croissance annuelle de 1,8% du PIB et un taux de chômage à 7%. Des performances macroéconomiques bien supérieures à la situation actuelle du pays. L'OCDE a en effet revu ses prévisions début juin, +1,3% en 2017 et +1,5% en 2018, en attendant de connaître d'éventuelles nouvelles mesures engagées par Emmanuel Macron. En coulisses, l'OCDE s'alarme même d'un décrochage par rapport à l'Allemagne qui devrait, elle, atteindre les 2% de croissance cette année.

Temps passé à la retraite dans l'OCDE

La France est le pays où l'on passe le plus de temps à la retraite



Données sur la durée des retraites dans une sélection de pays de l'OCDE. (90x90 mm)
afp.com/Kun TIAN, Simon Malfatto

La croissance, c'est donc le point noir qui ressort des matrices utilisées par le COR. En s'appuyant sur quatre simulations d'activité (+1%, +1,3%, +1,5% et +1,8%), couplés à un taux de chômage de 7%, les analyses du Conseil d'orientation des retraites font toutes ressortir l'extrême dépendance du régime aux revenus d'activité. A moyen terme, le "solde financier du système resterait négatif" dans tous les cas "sous l'effet principalement de la baisse des ressources en pourcentage du PIB".

Que veut faire Emmanuel Macron?

Face à cette situation plus négative que prévue, le nouveau président de la République va-t-il revoir sa copie? Initialement, dans son programme de campagne, Emmanuel Macron souhaitait mener ses réformes à partir de 2018. Au menu: la fusion de l'ensemble des régimes de retraite (actuellement la moyenne pour l'âge de départ est à 58 ans dans le public, 62 ans dans le privé) dans un système unique par points, sans revenir sur l'âge minimum de départ, ni le niveau des pensions. Son projet, présenté tardivement dans la campagne, a pour effet principal de mettre un terme à la diversité des régimes, supprimant au passage les régimes spéciaux souvent pointés du doigt pour leur inégalité vis-à-vis du cadre général.

Le principe de base d'Emmanuel Macron c'est "quels que soient le statut, la profession, le secteur, un euro cotisé donnera les mêmes droits". Seulement la mise en place d'un tel système est longue, le candidat d'En marche! évoquait au printemps "une phase de concertation" puis une phase de transition sur 10 ans "pour être à plein régime". Le nouveau régime pourrait n'être appliqué dans un premier temps qu'aux nouveaux entrants sur le marché du travail.

Le système par point déjà étudié par le COR en 2010

Le système par point voulu par Emmanuel Macron a déjà été étudié par le COR dans un rapport de janvier 2010. "Dans les régimes en points, l'assuré acquiert chaque année des points qui vont se cumuler durant toute la carrière. La contrepartie monétaire de ces points n'est connue qu'à la date de liquidation, en fonction de la valeur de service du point à cette date", selon la définition du Conseil. Et pour connaître le montant de sa pension, il suffit alors de faire une simple multiplication : nombre de points X valeur de service du point à date.

Avec ce système, la valeur de service du point est généralement identique pour tous les assurés et permet de convertir les points en euros. Si l'assuré liquide trop tôt ses droits, il peut être appliqué à la formule un coefficient d'anticipation. A l'inverse, une liquidation tardive permet aussi un ajournement supérieur. Avantage de ce régime: la durée de cotisation n'intervient pas dans le calcul de la pension. Inconvénient: la pension est proportionnelle au montant des cotisations versées.

"Techniquement c'est possible"

D'après les conclusions du COR en 2010, "le système par point ne distingue donc pas les notions de salaires et de durée de cotisation et prend en compte, par le biais des cotisations versées, l'intégralité de la carrière". Effet pervers du système, "avec ces techniques, toute hausse de cotisation visant à accroître les ressources du régime à court terme augmente dans le même temps les dépenses futures, ce qui à long terme réduit voire annule l'amélioration initiale du solde du régime". Il n'y a donc pas de recette miracle pour les retraites, même si "un tel changement est techniquement possible".

Retraite : une nouvelle règle de calcul moins favorable dès le 1er juillet

Le Figaro par Marie-Cécile Renault Publié le 20/06/2017

La réforme de la liquidation unique entre en vigueur cet été. Elle devrait faire deux tiers de perdants parmi les retraités polypensionnés.

Après la hausse annoncée de la CSG, une autre mauvaise nouvelle se profile pour les retraités. La réforme dite de liquidation unique des retraites des régimes alignés (LURA), passée largement inaperçue, va entrer en vigueur au 1er juillet prochain. Sous couvert de simplification, elle aura pour effet de réduire le montant de la pension d'environ deux tiers des retraités dits «polypensionnés». En clair, seront concernés ceux qui ont occupé dans leur carrière plusieurs emplois et ont cotisé, successivement, alternativement ou simultanément, aux régimes dits «affiliés»: régime général (CNAV), régime social des indépendants (RSI) et sécurité sociale agricole (MSA).

Le tiers restant devrait en revanche être gagnant, avec la possibilité de valider un trimestre de plus et partir quelques mois plus tôt. Ceux qui sont déjà en retraite actuellement ne seront pas concernés par la réforme. Le nouveau mode de calcul ne s'appliquera qu'aux nouveaux retraités, qui liquideront leur retraite à compter du 1er juillet.

Cette mesure est l'un des derniers avatars de la réforme Touraine de 2014. Elle devait entrer en vigueur au 1er janvier dernier mais a été repoussée de six mois du fait de sa complexité pour les caisses de retraite. Il s'agit donc d'une mesure dont Emmanuel Macron hérite du quinquennat précédent!

Équité et simplification

Concrètement, qu'est-ce qui va changer? Aujourd'hui, la retraite d'un polypensionné CNAV, RSI et MSA est calculée au «prorata» de son temps de cotisation dans chaque régime. S'il a trois régimes de base différents, il a trois calculs de pension retraite et trois paiements séparés.

Avec la nouvelle réforme LURA, la pension de retraite sera calculée comme si l'assuré avait relevé d'un seul régime. C'est la dernière caisse à laquelle il a été affilié qui sera chargée de faire le calcul et d'additionner les droits obtenus dans les différents régimes. Mais, du coup, leur somme ne pourra pas excéder le montant du plafond annuel de la Sécurité sociale, à savoir 39.228 euros annuels en 2017. Alors qu'auparavant, par le truchement des différentes caisses, la pension pouvait dépasser ce plafond. Résultat, «la pension des trois régimes perçue avec la LURA devrait être en moyenne légèrement inférieure à la somme des pensions qu'aurait perçues l'assuré dans une situation hors LURA. La "perte" serait de l'ordre de 1 %», indique la CNAV.

En revanche, «cette réforme contribue à améliorer le solde du système de retraite», a souligné Pierre-Louis Bras, président du comité d'orientation des retraites (COR), mardi lors de la présentation du rapport annuel de l'institution. Elle permettra en effet, pour les trois régimes (CNAV, MSA, RSI) des économies évaluées à 150 millions d'euros en 2020.

Et de fait, la réforme a sa justification. C'est à la fois une mesure d'équité vis-à-vis des cotisants affiliés à un seul régime et une simplification. En effet, un cotisant affilié à trois régimes pouvait recevoir jusqu'à six paiements différents par mois, si on ajoute aux trois régimes de base les retraites complémentaires afférentes. À l'avenir, au moins les trois paiements du régime de base seront fusionnés!

● Pour les perdants, des baisses de pensions parfois lourdes

Prenons l'exemple de M. Dupont, né en 1954 et qui aura son taux plein de retraite au 1er août 2017. Sa carrière se résume ainsi: quelques activités saisonnières de 17 à 23 ans (cotisations à la MSA), puis une activité «salarié privé» (cotisations à la CNAV) et la création, à partir de 2002, de sa société (donc affiliation au RSI). En plus de son entreprise, M. Dupont a donné des cours à l'université (cotisations CNAV). D'après les simulations de France Retraite, il aurait eu droit avant la réforme à une retraite d'environ 37.600 euros annuels nets. Après, sa pension ne sera plus que de 32.800 euros annuels nets. Soit une baisse de 4800 euros par an (400 euros par mois), ou 12 % de sa pension potentielle.

● Pour les gagnants, un départ anticipé de quelques mois

Pour certains assurés, l'impact de la réforme sera positif. C'est le cas de M. Durand, né en 1958. Il travaille depuis qu'il a 18 ans, avec notamment deux activités saisonnières dans le milieu agricole en début de carrière (cotisations MSA). Il a ensuite été salarié dans le privé (statut cadre). Selon les simulations de France Retraite, M. Durand pouvait, avant la réforme, partir au 1er octobre 2021. Après, son départ est avancé de 3 mois, au 1er juillet. Entre les deux systèmes, il gagne un trimestre grâce à l'addition de ses rémunérations en 1977 (salarié agricole MSA + salarié du privé CNAV), insuffisantes prises séparément pour valider un trimestre dans chaque régime.

Avenir du système de retraite : le rapport qui inquiète

La Dépêche du Midi Publié le 21/06/2017

La réforme voulue par Macron devra sans doute être remaniée.

Un rapport du conseil d'orientation des retraites, publié hier, a subitement repoussé de 20 ans le retour à l'équilibre du système de retraites français.

Explications.

L'avenir s'assombrit : le système de retraites, tous régimes confondus, ne devrait finalement pas retrouver l'équilibre financier avant le début des années 2040 au mieux, selon les dernières prévisions du Conseil d'orientation des retraites (COR); ce qui pourrait changer la donne pour le gouvernement.

«Après plus de vingt ans de réformes successives, le problème des retraites n'est plus un problème financier», peut-on pourtant encore lire dans le programme du candidat Emmanuel Macron.

Un argument fragilisé par le rapport annuel du COR sur les «évolutions et perspectives des retraites en France». Selon une version provisoire du document, le «solde financier du système de retraite» (régimes de base et complémentaires, Fonds de solidarité vieillesse inclus) devrait s'établir à -0,4 % du PIB à l'horizon 2021, contre -0,2 % attendus pour 2020 jusqu'à présent.

Jusqu'alors envisageable pour le milieu des années 2020, le retour à l'équilibre n'interviendrait qu'au début des années 2040, en supposant une croissance des revenus d'activité d'1,8 % et un taux de chômage à 7 %. Pire, il serait repoussé au début des années 2050 en cas de croissance à 1,5 %, taux en dessous duquel le système resterait «durablement en besoin de financement», note le rapport.

Plusieurs facteurs expliquent ces projections pessimistes, comme la récente révision des prévisions démographiques de l'Insee, avec l'abaissement du solde migratoire annuel et l'allongement de l'espérance de vie des hommes.

Pris en compte pour la première fois, le compte pénibilité, qui pourrait permettre à 100 000 personnes d'anticiper leur départ à la retraite en 2070, aurait un impact «quasi nul» sur le solde financier du système.

Pour le gouvernement d'Emmanuel Macron, qui promet d'unifier tous les régimes de retraite sans toucher à l'âge légal de départ ou aux modalités des pensions, l'équation pourrait se compliquer.

Quelle réforme pour Macron ?

Destinée à «rétablir la confiance des Français» dans leur système de retraite, la réforme présentée par Emmanuel Macron durant la campagne repose sur un principe : «Un euro cotisé ouvrira les mêmes droits, quels que soient son secteur d'activité, sa catégorie ou son statut (salarié, fonctionnaire, indépendant...) et le moment où il a été versé».

Le dispositif, qui s'inspirerait des comptes notionnels instaurés en Suède, consiste à inscrire sur «un compte virtuel» ses cotisations, qui seraient revalorisées chaque année, selon la croissance des salaires. Au moment du départ à la retraite ces droits seraient convertis en pension.

L'âge légal restera à 62 ans, mais ceux qui le souhaitent pourront partir plus tard afin d'améliorer leur pension.

L'avenir des régimes complémentaires reste la grande inconnue de la future réforme.

Retraites : des mesures de redressement nécessaires dans les prochaines années

LES ECHOS RENAUD HONORÉ Le 17/07/2017

Retraites : des mesures de redressement nécessaires dans les prochaines années

Le Comité de suivi des retraites a invité l'exécutif à prendre des mesures d'économies.

Emmanuel Macron va-t-il être forcé à prendre de nouvelles mesures pour renflouer financièrement le système de **retraite** ? Si le nouveau **président** de la République avait écarté cette option durant sa campagne, il ne pourra pourtant peut-être pas faire l'**économie** d'une telle réforme. Le Comité de suivi des retraites - chargé d'évaluer chaque année la viabilité du système - a ainsi « *recommandé au gouvernement de prendre les mesures nécessaires afin de ramener le système sur une trajectoire d'équilibre* », selon un avis dévoilé vendredi.

Aucun **calendrier** précis n'est mentionné. Toutefois, le Comité indique deux scénarios possibles. Soit des ajustements « *dans le cadre de la réforme annoncée* » : Emmanuel Macron s'est en effet engagé à mettre en place un régime universel à points (sans toucher à l'âge de départ ou au taux de cotisation), et ce chantier doit être lancé l'an prochain. Deuxième scénario, ces « *ajustements pourraient intervenir en amont, dans les premières années de la législature* ». En tout cas, l'inaction n'est pas une option.

Des effets paradoxaux

Le Comité tire les conséquences des dernières projections du Conseil d'orientation des retraites (COR), qui repoussent le retour à l'équilibre du système d'au moins quinze ans, à 2040 dans le meilleur des cas (« Les Echos » du 20 juin). Le Comité note toutefois que cette dégradation des perspectives découle pour une part importante « *d'effets qui pourraient sembler paradoxaux* ». Si le gel du point d'indice pour les fonctionnaires permet de dégager des économies budgétaires, cela « *génère un besoin de financement pour les régimes concernés* ».

Pour autant, ce document appelle à tenir compte des évolutions démographiques relevées par le COR et qui « *doivent alerter* ». C'est notamment la raison pour laquelle le Comité suggère d'examiner la possibilité d'un « *mécanisme d'ajustement aux révisions de la trajectoire d'espérance de vie* ». Autre piste de travail, « *l'harmonisation des droits* » pour réduire « *les iniquités* » entre régimes. A court terme, pour faire des économies rapides, la piste d'une « *sous-indexation des pensions* » est évoquée alors que le « *niveau de vie des retraités continue à s'améliorer par rapport au reste de la population* ». Mais « *cela pourrait poser des difficultés d'acceptation au moment de la hausse de la CSG* », convient le Comité.

Cet avis a été accueilli avec prudence par l'exécutif. Matignon annonce vouloir « *informer le Parlement* » à l'automne des « *suites à donner* ». Il est rappelé que la réforme envisagée doit permettre « *la rénovation du système de retraite pour le rendre plus juste et plus transparent* », via un régime universel, « *en préservant les équilibres financiers* ».

Renaud Honoré, Les Echos

Le statu quo sur l'âge de départ difficilement tenable

SOLVEIG GODELUCK LES ECHOS LE 20/06/2017

Le COR fait des projections sur les mesures à prendre sur les pensions et le taux de cotisation si les paramètres d'âge ne bougent pas.

En faisant la moyenne des vingt-cinq prochaines années, le système de retraite n'est à l'équilibre dans aucun scénario .

Pour établir son rapport annuel, présenté ce mardi, le Conseil d'orientation des retraites (COR) a testé tous les paramètres, même les plus optimistes, comme un taux de chômage à 4,5 % ou un taux de croissance des revenus d'activité de 1,8 %, mais rien n'y fait : sur la période 2017-2041, le besoin de financement annuel sera au minimum de 0,3 % du PIB (6 ou 7 milliards d'euros par an) et au maximum de 1,2 % du PIB (26-27 milliards d'euros), avec dans ce scénario catastrophe 10 % de chômeurs et 1 % de croissance des revenus d'activité.

Cette prévision est d'autant plus fâcheuse que les vingt-cinq prochaines années sont l'horizon que doit considérer le Comité de suivi des retraites pour tirer la sonnette d'alarme, si jamais les comptes dérapent. Il faut anticiper les décisions politiques , car le système de retraite est un lourd paquebot , long à manœuvrer.

Le comité va donc décortiquer le rapport du COR, mener ses consultations, et devrait rendre son avis avant le 15 juillet.

En attendant , le Conseil livre quelques indicateurs « *à vocation pédagogique* » sur les mesures qui pourraient permettre d'être à l'équilibre en moyenne au cours des vingt-cinq prochaines années... si rien n'est fait pour accroître l'âge légal de départ à la retraite ou la durée de cotisation. Il le fait pour « *apprécier les ajustements qui seraient nécessaires dans les situations extrêmes où la pérennité financière serait assurée en faisant porter les efforts soit en totalité sur les cotisants, soit en totalité sur les retraités* » .

Si la productivité croît de 1,5 % par an avec un taux de chômage contenu à 7 % à long terme , il faudrait ainsi augmenter le taux de cotisation retraite de 1,4 point ou bien diminuer le montant des pensions de 4,7 %. Avec une croissance de la productivité de 1,3 % et un taux de chômage de 10 % à long terme, la situation se corse. Le taux de cotisation devrait alors croître de 2,3 points ou il faudrait réduire les pensions de 7,3 %.

La pension moyenne, qui s'élève à 1.375 euros brut par mois, serait alors amputée d'une centaine d'euros. Quant au taux de cotisation légal sous le plafond de la Sécurité sociale , il n'a cessé de grimper et est supposé atteindre 27,6 % du salaire brut à partir de 2019 pour les salariés du privé, régime complémentaire Arrco inclus.

Le Comité de suivi des retraites a recommandé de ne pas dépasser un taux de 28 %, ce qui réduit les marges de manœuvre en cas de réforme. On le voit, le redressement des comptes devrait donc à nouveau poser la question de l'évolution de l'âge de départ.

S. G., Les Echos

Réforme Macron sur la CSG : un gain de pouvoir d'achat pour tous les actifs

Les Echos - 30.05.2017. Solveig Godeluck

L'augmentation de la CSG prévue par Emmanuel Macron rapporterait près de 22 milliards d'euros. Les baisses de cotisations ou équivalents seraient de la même ampleur.

Comment la mesure sera-t-elle financée ?

La hausse de la CSG et la baisse des cotisations promises par Emmanuel Macron sont censées s'équilibrer. Le gain du pouvoir d'achat pour les actifs sera contrebalancé par une ponction sur les retraités et les revenus du capital. La CSG va augmenter uniformément de 1,7 point, sauf sur les indemnités chômage et sur les retraités modestes bénéficiant d'un taux réduit de CSG.

Sur ce périmètre, l'opération doit rapporter environ 22 milliards d'euros - l'administration est en train d'affiner le chiffre. Cela permettrait de financer la suppression de cotisations salariales représentant 3,15 % du salaire brut : 2,40 % pour l'assurance-chômage (jusqu'à 4 fois le plafond de la Sécurité sociale, soit 156.912 euros par an), 0,75 % pour l'assurance-maladie. Pour les salariés du secteur privé, affiliés au régime général, la baisse de cotisations avoisinera 17 milliards d'euros. Il resterait donc près de 5 milliards à répartir entre les fonctionnaires et les indépendants.

Y a-t-il eu des précédents ?

Ce n'est pas la première fois que des charges sociales seront basculées vers la CSG. L'idée est de faire peser le financement de la protection sociale sur une assiette plus large que celle des salaires. Déjà en 1998, la suppression d'une cotisation maladie avait été financée par une hausse de CSG. A l'époque, l'opération n'avait pas été totalement compensée. Selon un rapport du Conseil des prélèvements obligatoires, elle s'était traduite par un alourdissement net des prélèvements obligatoires de 4,5 milliards de francs, du fait des différences d'assiettes entre les cotisations et la CSG. « *La mesure Jospin était plus neutre ; la nôtre est clairement une mesure de pouvoir d'achat* », estime une source gouvernementale.

Qui seront les gagnants ?

Pour les salariés du privé, le gain net sera de 1,4 % sur la feuille de paie - la différence entre 3,15 points de cotisations en moins, et 1,7 point de CSG en plus. Pour un salarié au SMIC, cela représentera environ 250 euros de plus par an. Plus le salaire augmente, plus le gain sera important. Mais les cadres des grands groupes, ceux qui touchent le plus d'épargne salariale, d'intéressement, de participation, etc., paieraient aussi de la CSG supplémentaire sur ces compléments de revenus.

Par ailleurs, cette mesure de pouvoir d'achat ira de pair avec l'augmentation de 50 % de la prime d'activité (réservée aux bas salaires). Les demandeurs d'emploi sont les seuls actifs qui ne seront concernés ni par la hausse de CSG ni par la baisse de cotisation.

Qui seront les perdants ?

Les premiers perdants seront les quelque 8 millions de retraités qui paient actuellement la CSG à taux plein (6,6 %). Ce taux s'applique pour des revenus annuels supérieur à 14.375 euros par an pour un célibataire, soit 1.200 euros par mois. Ceux qui paient le taux réduit de 3,8 %, soit 1,8 million de pensionnés, et ceux qui sont totalement exonérés, soit 4 millions de personnes, ne seront pas concernés. « *Les retraités vont aussi bénéficier de la suppression de la taxe d'habitation, comme 80 % des Français ; ils auront donc également un gain de pouvoir d'achat* », argumente-t-on dans un ministère.

Deuxième catégorie de perdants : les bénéficiaires de revenus du capital. L'augmentation de la CSG pourrait cependant être relativement indolore pour les revenus tirés des intérêts ou des dividendes dans la mesure où Emmanuel Macron prévoit d'introduire parallèlement un prélèvement forfaitaire de 30 % (prélèvements sociaux inclus), plus avantageux que l'imposition actuelle. Ce ne sera pas le cas pour les revenus fonciers, puisque la hausse de CSG (qui portera l'ensemble des prélèvements sociaux à 17,2 %) ne devrait pas être compensée par une autre mesure.

Quel sera le sort des fonctionnaires ?

Les fonctionnaires paieront plus de CSG, mais ne pourront pas bénéficier de la suppression en contrepartie des cotisations qui n'existent pas dans leur régime. Un problème que rencontreront également les indépendants. Il faut donc trouver un moyen de compenser leur perte, et même d'aller au-delà, assure une source gouvernementale : « *La philosophie de la réforme est d'assurer un gain de pouvoir d'achat, dont l'ampleur et les modalités doivent encore être affinées, pour tous les actifs, y compris les fonctionnaires et les indépendants.* »

Les fonctionnaires ne paient pas de cotisations maladie salarié : c'est leur employeur, l'Etat, qui supporte l'intégralité de ce coût. En revanche, aussi surprenant que cela puisse paraître, ils paient une contribution de solidarité au régime d'assurance-chômage de 1 %. La compensation qui leur serait dévolue devrait être comprise selon nos informations entre 3,5 et 4 milliards d'euros. Elle pourrait prendre la forme d'une prime ad hoc, comme en 1997, assortie de la suppression de la contribution de solidarité chômage. Mais il est également envisageable de diminuer d'autres cotisations, voire de remonter le point de la fonction publique.

Quid des indépendants ?

Les indépendants, qui devraient bientôt avoir droit à des indemnités de chômage, comme l'a promis Emmanuel Macron, ne paient pas de cotisations d'assurance-chômage. Pour qu'ils bénéficient, eux aussi, d'un gain de pouvoir d'achat après avoir subi une hausse de leur CSG, il faudrait leur « rendre » autour de 1,8 milliard d'euros. Le gouvernement pourrait décider de réduire d'autres contributions à leur charge, en particulier les cotisations maladie qui ont déjà été abaissées en 2016 et en 2017 pour les plus petits revenus.

Contrairement à ce qui va se passer chez les salariés du privé, la mesure pourrait être à nouveau centrée sur les indépendants les plus modestes, et donc être nettement plus redistributive.

Quel calendrier ?

Le calendrier n'a pas été arrêté, mais il faut s'attendre à une bascule au 1er janvier 2018. La hausse de la CSG et la baisse des cotisations, concomitantes et en une seule fois, seraient votées dans le cadre des textes financiers de l'automne.

Y a-t-il des risques constitutionnels ?

La question peut se poser, car les salariés du privé, les indépendants et les fonctionnaires ne vont pas être traités de la même façon. Mais cela ne devrait pas poser de problème juridique majeur : pour ce qui est des cotisations sociales, le principe d'égalité s'entend au sein des régimes et non entre deux régimes.

Quels retraités seraient touchés par la hausse de la CSG voulue par Macron ?

L'Express Par Aurélie Blondel, publié le 22/05/2017

Une hausse de 1,7 point de la CSG, une des mesures phares du programme du président Macron.

Emmanuel Macron a annoncé une hausse de la CSG de 1,7 point. Les pensions de quasi un retraité sur deux ne seraient toutefois pas concernées par la réforme.

Supprimer les cotisations salariales de maladie et de chômage, en échange d'une hausse de la CSG, la contribution sociale généralisée : c'est l'une des réformes phare du programme d'Emmanuel Macron. L'idée, explique En Marche!, est de faire en sorte que la protection sociale soit, à l'avenir, moins financée par des cotisations qui pèsent uniquement sur les revenus du travail, mais davantage par la CSG, qui "pèse sur tous les revenus".

Sur la fiche de paie, la hausse de la CSG serait plus que compensée par la baisse des cotisations - "pour un salarié qui gagne 2200 euros nets par mois, ce sera 500 euros nets supplémentaires par an", selon le programme. Les retraités les moins modestes n'ont cependant, de leur côté, pas de quoi se réjouir : le nouveau président leur demande clairement de faire un petit effort de solidarité pour les actifs. Explications.

Qu'est-ce que la CSG ?

Vouée au financement de la protection sociale, la CSG est prélevée sur les revenus d'activité (salaires, primes, revenus des fonctionnaires, bénéficiaires industriels et commerciaux, bénéficiaires agricoles, etc.). Mais aussi sur certains revenus de remplacement, comme les pensions de retraite, les pensions d'invalidité et les allocations chômage, dans certains cas. Et les revenus du capital (revenus fonciers, intérêts des livrets non exonérés, dividendes, gains de l'assurance-vie, etc.). Il s'agit d'un impôt proportionnel, à la différence de l'impôt sur le revenu qui est progressif.

Quels taux s'appliquent aux retraités ?

Assiettes et taux varient selon les types de revenus. En ce qui concerne précisément les pensions de retraite, on applique un taux de 6,6 % sur 100 % de leur montant brut. Ça, c'est pour le taux normal de CSG. Mais il faut savoir que les retraités dont le revenu fiscal de référence est inférieur à un certain montant (10 996 euros, par exemple, pour une part fiscale) sont exonérés de CSG. Et en dessous d'un autre montant (14 375 euros pour une part fiscale), un taux réduit de CSG, 3,8 %, est accordé.

De combien la CSG augmenterait-elle ?

Une hausse de 1,7 point a été annoncée durant la campagne par Emmanuel Macron. Le taux normal de CSG passerait donc de 6,6 % à 8,3 %. La CSG étant prélevée à la source, la réforme se traduirait directement par une baisse des pensions nettes versées. A la clé : une baisse de pension d'une trentaine d'euros par mois pour une pension mensuelle brute totale (base + complémentaires) d'environ 1800 euros.

Notez que le taux de CSG sur les pensions de retraite resterait comme aujourd'hui inférieur à celui appliqué aux salaires, qui passerait, lui, de 7,5 % à 9,2 % (appliqué, toutefois, sur une assiette très légèrement inférieure au salaire brut).

Quels retraités seraient concernés par la hausse annoncée ?

Uniquement ceux qui paient la CSG au taux normal, a annoncé Emmanuel Macron pendant la campagne. Les 40 % des retraités les plus modestes ne seraient donc pas visés, a-t-il dit. Le taux réduit de CSG resterait donc fixé à 3,8 %, et l'exonération évoquée ci-dessus continuerait à s'appliquer.

Quand la hausse entrerait-elle en vigueur ?

Si l'Assemblée nationale qui va être élue dans les prochaines semaines s'avère favorable au projet d'Emmanuel Macron, la modification pourrait être inscrite dans les lois budgétaires qui seront présentées à l'automne, pour être votées d'ici à la fin de l'année 2017. Une application en 2018 est donc envisageable.

Le nouveau ministre de l'Economie Bruno Le Maire s'était de son côté, durant la campagne des primaires de la droite, prononcé en faveur d'une diminution de la CSG. Selon son entourage, cité par LeFigaro.fr, il "assume" toutefois désormais le programme d'En Marche ! et devrait donc le mettre en œuvre. Reste à savoir si la réforme passera l'épreuve du Conseil Constitutionnel.

L'équilibre de la Sécu, ce sera pour Gérald Darmanin

EGORA Par C. L B le 22-05-2017



Benjamin du gouvernement, Gérald Darmanin a été nommé à 34 ans, ministre de l'action et des comptes publics dans le premier gouvernement d'Edouard Philippe. Ce qui regroupe les attributions du budget, de la Sécurité sociale, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

A 34 ans, le maire de Tourcoing est une des étoiles montantes de la droite, relève *Le Monde*. Plutôt que de se construire loin du pouvoir au sein du parti Les Républicains (LR), il a donc répondu à l'appel du pied d'Emmanuel Macron. Très proche de Xavier Bertrand, ancien ministre de la Santé et des Affaires sociales, il poussera la candidature de ce dernier à la présidence de l'UMP en 2012. Elu à 29 ans député de la 10e circonscription du Nord, maire de Tourcoing à 32 ans... tout est arrivé très vite pour ce diplômé de Sciences Po Lille.

Rangé derrière Nicolas Sarkozy, à l'UMP, il est persuadé que l'ancien président l'emportera car sa base se mobilisera, et il est le premier à tirer la sonnette d'alarme sur la sociologie du vote Fillon au lendemain de ce scrutin. *"La primaire est un instrument intéressant pour sélectionner et légitimer un candidat. Le problème est que cet outil n'intéresse que les classes sociales supérieures, les retraités et les urbains qui ont du temps à y consacrer"*, confie-t-il au *Monde* avant de prévoir : *"Si le candidat de droite ne parle qu'aux milieux favorisés, son socle électoral sera très réduit et le FN récoltera les votes des plus modestes."*

Peu en phase avec un libéralisme trop rigoriste, Gérald Darmanin ne sera pas à l'aise dans l'équipe de François Fillon. D'abord à cause de son programme, notamment la hausse de la TVA, puis à cause des affaires. Le 3 mars, il renonce à faire campagne pour François Fillon au même moment que ses amis les plus proches du parti : les lemaïristes Thierry Solère et Sébastien Lecornu mais aussi les juppéistes Gilles Boyer et Edouard Philippe.

Depuis plusieurs mois, il ne cessait de critiquer le libéralisme d'Emmanuel Macron ou son passé de banquier. Le 25 janvier, dans une tribune publiée par *L'Opinion*, il dénonce *"le bobopulisme de M. Macron"*. *"Loin d'être le remède d'un pays malade, il sera au contraire son poison définitif. Son élection, ce qu'au diable ne plaise, précipiterait la France dans l'instabilité institutionnelle et conduira à l'éclatement de notre vie politique"*, estime-t-il alors.

Au gouvernement d'Edouard Philippe, il aura à cohabiter avec Agnès Buzyn, la ministre de la Santé qui ne détiendra donc pas tous les instruments du pouvoir, à savoir les cordons de la bourse, contrairement à Marisol Touraine, qui décidait tout à la fois, de dépenser pour la santé publique et d'économiser dans le but de remettre la Sécu à flot.

Allocations chômage, retraite, diagnostics immobiliers : ce qui change au 1er juillet

L'Express Par Elodie Toustou, publié le 30/06/2017

Il n'y aura pas de trêve durant les deux mois d'été pour les nouveautés qui auront des conséquences sur votre budget familial. Voici les principaux changements qui interviennent dès le samedi 1er juillet. Au coeur de la période estivale, vous ne serez pas épargné par les changements tarifaires et réglementaires. Voici une liste non-exhaustive, qui n'intègre pas les mesures que pourrait éventuellement adopter le Parlement avant la rentrée.

Pas de Crit'Air = une amende

Sans vignette Crit'Air sur leur véhicule, les conducteurs de voiture ou de deux-roues risquent une amende de 68 euros dès le 1er juillet s'ils se trouvent dans une zone de circulation restreinte, comme Paris ou Grenoble. Ce certificat, qui classe les véhicules en fonction de leurs émissions polluantes, peut être commandé sur Certificat-air.gouv.fr pour 4,18 euros.

2, 3 roues et quad : une amende sans bonne plaque

Partir du 1er juillet, les propriétaires de 2 et 3 roues motorisés ou de quad qui n'ont pas été équipés de plaques d'immatriculation mesurant 21 cm de large et 13 cm de haut, risquent une amende de 135 euros. Cette obligation, prévue dans un arrêté, doit permettre de "simplifier le contrôle des forces de l'ordre et permettra l'égalité de traitement des usagers vis-à-vis des radars", explique la Sécurité routière.

Logement : de nouveaux diagnostics obligatoires

Tout bail signé à partir du 1er juillet 2017 devra être accompagné de deux nouveaux diagnostics obligatoires : ceux de l'état des installations intérieures de gaz et d'électricité de plus de quinze ans. Sont, pour l'instant, concernés les logements en copropriété dont le permis de construire a été accordé avant le 1er janvier 1975, loués vides ou meublés, et qui constituent la résidence principale du locataire. L'obligation sera étendue dès le 1er janvier 2018 à tous les logements. Ces diagnostics sont valables six ans.

Les allocations chômage revalorisées

94% des demandeurs d'emploi indemnisés vont voir leurs allocations de Pôle emploi légèrement remonter : + 0,65 % dès le 1er juillet. L'allocation minimale atteindra ainsi 28,86 €/jour (14,42 €/jour à Mayotte), la partie fixe de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) 11,84 €/jour et enfin, l'allocation minimale versée aux allocataires en formation 20,67€/jour.

Accord sur l'assurance chômage: ce qui va changer pour les chômeurs

Des aides plus rapides pour les indépendants

Les travailleurs non salariés (libéraux, commerçants, artisans, microentrepreneurs...) en difficulté pourront toucher plus rapidement les aides sociales. A compter du 1er juillet, l'attribution du revenu de solidarité active (RSA) et de la prime d'activité ne sera plus fondée sur leur dernier revenu annuel net imposable, mais calculée sur la base de leur dernier chiffre d'affaires trimestriel. Celui-ci devra être inférieur à 20 550 euros pour les commerçants et 8 225 euros pour les artisans et les professions libérales.

Plusieurs caisses de retraite, une seule pension

Les personnes nées après le 1er janvier 1953, ayant cotisé à plusieurs régimes de retraite de base (général, agricole ou des indépendants) et qui liquident leur retraite à partir du 1er juillet, recevront une seule et unique pension grâce au principe de la liquidation unique pour les régimes alignés (Lura). Jusqu'à présent, chaque caisse versait sa part de pension.

Disparition des juges de proximité

Les particuliers (mais aussi les indépendants ou agriculteurs) qui font appel à la justice pour régler un litige dont l'enjeu est inférieur à 4 000 € ne pourront plus saisir les juges de proximité, qui disparaissent dès le 1er juillet. Les affaires devront être confiées à partir de cette date au juge d'instance (litiges sous les 10.000 €). Les dossiers en cours seront automatiquement transférés.

Bordeaux et Rennes plus proches de Paris (et inversement)

A partir du 2 juillet la SNCF permettra de relier Paris à Bordeaux en 2h04 (au lieu de 3h14) et Paris à Rennes en 1h25 (au lieu de 2h04), grâce à l'ouverture de deux nouvelles lignes à grande vitesse. Un gain de temps qui va malheureusement se répercuter sur le prix des billets : tablez sur une augmentation moyenne de 10 euros entre Paris et Bordeaux et de 6 euros entre Paris et Rennes". A cette occasion, les TGV changeront aussi de nom, pour InOui.

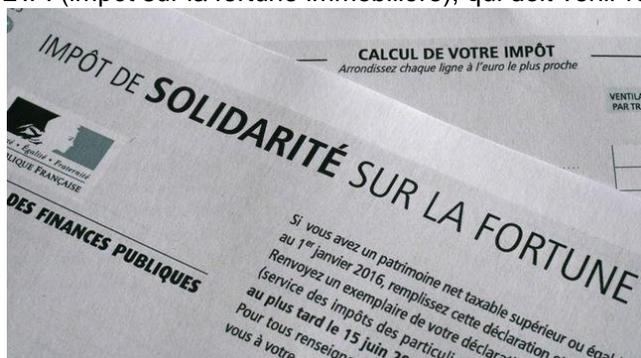
Les tarifs réglementés du gaz vont baisser de 4,3%

Les tarifs réglementés du gaz naturel vont diminuer de 4,3% au 1er juillet, en raison notamment d'écarts "significatifs" entre les recettes d'Engie issues de ces tarifs et ses coûts réels, selon un avis du gendarme de l'énergie publié vendredi. La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a ainsi émis un avis favorable sur un projet d'arrêté relatif à ces tarifs, devant pris prochainement par le gouvernement.

ISF à la mode Macron : haro sur les petits patrimoines

L'Express Par Robin Massonnaud, publié le 16/05/2017

L'IFI (impôt sur la fortune immobilière), qui doit venir remplacer l'ISF.



Parmi les mesures fiscales du programme d'En Marche!, on évoque assez peu la réforme de l'ISF qui deviendrait un IFI (impôt sur la fortune immobilière) et des inégalités qu'elle engendrerait. L'idée de l'IFI (impôt sur la fortune immobilière), qui doit venir remplacer l'ISF (impôt de solidarité sur la fortune), comme l'a promis Emmanuel Macron, est assez simple. Sans changer le seuil d'imposition de 1,3 million d'euros ni le barème (de 0,50 à 1,50 %), seuls les biens immobiliers seraient désormais taxables.

Le redevable n'aurait donc plus à déclarer

l'ensemble de ses biens mobiliers. Ses voitures, son mobilier échapperaient à l'impôt. Mais également tous ses placements financiers. Exit donc la taxation des livrets d'épargne, de l'assurance vie et des portefeuilles de valeurs mobilières. C'est une aubaine pour les contribuables, qui devraient en principe voir leur impôt diminuer, ou même échapper à toute taxation.

Les plus grosses fortunes favorisées

Mais le diable est dans les détails. Cet IFI favorisera essentiellement les plus gros patrimoines. Ce sont eux dont la fortune est principalement mobilière, les actifs immobiliers ne représentant guère plus de 20 % de leur patrimoine.

Pour les dirigeants qui bénéficiaient de l'exonération de leurs participations dans leur entreprise, cela ne changera pas grand-chose. En revanche, les actionnaires minoritaires de groupes familiaux se frottent les mains.

Ces derniers étaient jusqu'à présent souvent taxables sur la valeur totale de leurs titres car ils n'atteignaient pas les seuils de participation exigés par la loi (25 %) ou n'exerçaient pas d'activité dans l'entreprise. Pour échapper partiellement à l'impôt, à hauteur de 75 % de la valeur de leurs titres, ils pouvaient signer un pacte d'actionnaires aux lourdes contraintes.

Toutes ces tracasseries leur seront désormais épargnées et ils pourront jouir de leurs dividendes et plus-values sans craindre l'impôt sur la fortune. On voit bien le but recherché par Emmanuel Macron. Il s'agit d'inciter les exilés fiscaux, en grande majorité des actionnaires minoritaires surtaxés par l'ISF, à regagner la mère patrie. Le pari est loin d'être gagné, car l'impôt sur la fortune existera toujours et dans cinq ans l'ISF ancienne version pourrait revenir !

Pas grand-chose pour les moins riches des riches

Quant aux "petits ISF", ceux dont la fortune est majoritairement immobilière, ils ne gagneront pas grand-chose. Les agriculteurs de l'île de Ré ou les Parisiens qui ont hérité ou acheté un appartement au bon moment qui vaut aujourd'hui une fortune ne verront pas une grande différence.

Prenons le cas d'un contribuable parisien dont la fortune est de 1,8 million d'euros et est composée d'un appartement de 150 m² évalué après abattement à 1,4 million d'euros, d'un appartement locatif de 200 000 euros, le reste - soit 200 000 euros - étant constitué de son mobilier, sa voiture, d'un portefeuille titre et d'un contrat d'assurance vie. Son patrimoine taxable passe donc de 1,8 million d'euros à 1,6 million d'euros. Son ISF était de 6000 euros et son IFI sera de 4600 euros. Certes, il économise 1 400 euros et c'est toujours bon à prendre.

Mais l'économie d'impôt n'a rien à voir avec celle réalisée par l'actionnaire minoritaire d'un groupe familial.

On suppose que son patrimoine taxable hors sa participation est de 1,5 million d'euros et les 10 % de titres de l'entreprise familiale qu'il détient, valorisés à 6 millions d'euros. Avec l'ISF, il payait 66 940 euros d'impôt si la valeur totale des titres était imposable et 15 690 euros s'ils étaient exonérés à concurrence de 75% suite à la signature d'un pacte d'actionnaires. Avec l'IFI, il ne versera que 3 900 euros d'impôt. On comprend mieux pourquoi nombre de très grandes fortunes ont soutenu la candidature d'Emmanuel Macron.

Comme quoi, avec cette réforme, il y a vraiment deux poids, deux mesures. On peut d'ailleurs s'interroger sur ce que pensera le Conseil constitutionnel d'un tel dispositif. Il y a un manifestement d'inégalité de traitement entre les contribuables selon la composition de leur patrimoine.

Et on ne voit pas pourquoi un particulier qui préfère se constituer un patrimoine immobilier important, notamment à usage locatif, serait plus mal traité qu'un autre qui préfère investir dans l'entreprise. Après tout, leurs placements ont tous un intérêt pour notre économie. L'un contribue à la bonne santé du secteur de l'immobilier, fort pourvoyeur d'emploi, et loge des personnes. L'autre participe au développement des entreprises.

Punition collective

Le Quotidien Posté le 4 juin 2017 par Gérard Maudrux

La punition collective est l'arme des impuissants. Faute de pouvoir régler un problème, par lâcheté, on décide de sanctionner tout le monde. Quel aveu de faiblesse et d'autoritarisme !

Nos politiques et décideurs sont friands de ce genre de punition pour cacher leur incapacité à trouver les bonnes solutions. Le plan Juppé avait marqué les médecins, sans régler aucun problème. Autre exemple, la sécurité routière : impuissants à changer les comportements de ceux qui roulent avec 2 ou 3 grammes ou à 150 ou 200 kmh et doublent dans les virages sans visibilité, on punit tous les autres, les bons comportements, alors que les coupables ne se sentent pas concernés ni gênés par ces mesures.

Même chose en politique avec les dernières propositions de moralisation qui ne changeront rien ou si peu. Interdiction d'embaucher sa famille ? Et s'ils ont le diplôme et travaillent correctement ? Comment voter d'un côté le statut de conjoint collaborateur chez les indépendants et l'inverse chez les politiques ? Incohérent, comme toujours. Pourquoi sanctionner ceux qui forment un couple uni et travailleur en raison de dérapages d'autres ? Pourquoi continuer à tolérer les emplois fictifs hors famille et supprimer les vrais emplois familiaux ?

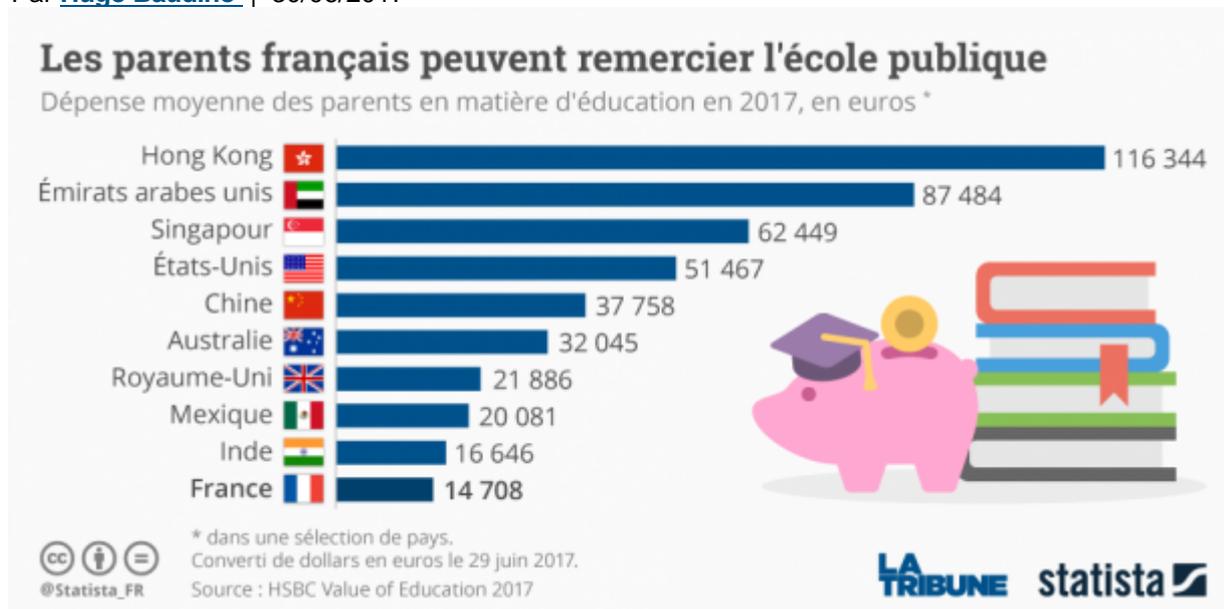
Dans la même veine limiter le nombre de mandats est une insulte à la démocratie, à l'expérience, au profit d'autres dérapages. En effet on ne touche pas aux cumuls, permettant à certains de toucher plusieurs rémunérations et les retraites qui vont avec, alors que matériellement aucun n'est assumé à plein temps. Pourquoi empêcher les électeurs de réélire celui qu'ils veulent ? C'est un problème de démocratie. Si Obama avait pu faire un troisième mandat, était-ce préférable à Trump ? Les électeurs n'ont pas eu ce choix car quelques politiques l'ont décidé, pas le peuple, et on suit le même chemin. J'en conviens, les électeurs parfois se trompent, votent à tort pour prolonger celui qui ne le mérite pas, mais en démocratie, si quelqu'un décide à la place du peuple, est-ce encore une démocratie ?

Ce n'est pas en empêchant des couples honnêtes et travailleurs de travailler ensemble et en laissant la possibilité d'emplois fictifs hors famille (la famille politique n'est pas visée par ces mesures...) que l'on moralisera la vie politique. Ce n'est pas en empêchant la réélection de représentants que le peuple veut, au profit de ceux qui multiplient les postes sans en assumer un correctement que l'on moralisera la vie politique.

Il n'y a qu'une solution, et elle est appliquée efficacement dans de nombreux pays : vous détournez un seul centime d'argent public, ne serait-ce que pour acheter un paquet de cigarettes, vous êtes démis de vos fonctions, même ministre comme on l'a vu récemment pas loin de chez nous, et vous êtes inéligible à vie. Vous favorisez une société, un ami, même tarif. Mais de tout cela, je ne vois rien dans les mesures proposées. Comme d'habitude, par impuissance, par lâcheté, on fait semblant en écrétant la partie visible de l'iceberg en laissant les 90% restants. Nous souhaitons tous une moralisation de la vie politique, mais pas une sanction de ceux qui font correctement leur boulot sans mettre en place des sanctions pour ceux qui détournent (volent), que ce soit avec leur famille, leurs amis, seuls, et ce quel que soit le procédé, emplois, faux rapports et autres combines, leur panoplie reste très large. Nous n'en avons pas fini avec les « affaires ».

Education : les parents français dépensent 3 fois moins que la moyenne mondiale

Par [Hugo Baudino](#) | 30/06/2017



En

matière de coût de l'éducation, les parents français sont les mieux lotis. (Crédits : Statista) Les parents français payent, grâce au système éducatif public, peu pour l'éducation de leurs enfants, surtout en comparaison avec d'autres pays du globe. Cela ne suffit pourtant pas à les rassurer sur l'avenir de leur progéniture.

S'il est souvent de bon ton de critiquer le système éducatif français, il est nécessaire de rappeler son avantage incontestable : son coût. Selon [l'étude "Value of Education" réalisée par HSBC](#), dont les résultats ont été publiés ce 29 juin, les parents français sont ceux qui dépensent le moins pour l'éducation de leurs enfants, parmi les 18 pays étudiés.

Sur l'ensemble des pays de l'étude, la moyenne des dépenses annuelles que les parents réservent à l'éducation de leurs enfants est de 39.500 euros. En France, la moyenne tombe à 14.708 euros. Et c'est la gratuité de l'école qui rend cet écart possible. En effet, 81% des parents français, interrogés dans le cadre de l'étude, ont fait le choix d'inscrire leur enfants dans l'enseignement public, alors que dans l'ensemble de l'étude, seulement 46% des parents scolarisent leurs enfants dans le public.

La France moins chère que l'Inde et le Mexique

La France est donc moins chère, en matière d'éducation, que des pays comme l'Inde (16.646 euros), l'Indonésie (16.500 euros), le Mexique (20.081 euros) ou encore le Royaume-Uni. Et elle est beaucoup moins coûteuse que Hong-Kong, qui arrive en tête du classement avec 116.344 euros dépensés en moyenne par an !

Pour estimer ces dépenses annuelles en matière d'éducation, l'étude d'HSBC porte sur les parents d'enfants scolarisés de l'école primaire à la licence (Bac +3) et prend en compte "tous les coûts liés à l'enseignement : les frais de scolarité, les fournitures nécessaires, le transport, le logement, les voyages scolaires, etc."

L'étude d'HSBC révèle également que les parents français sont les "premiers à déclarer qu'ils font des sacrifices personnels pour la réussite de leurs enfants (92% contre 82% pour la moyenne générale)". Cela peut sembler paradoxal au vu du faible coût de l'éducation en comparaison avec les autres pays, mais l'impression est bien réelle. Ainsi, 35% d'entre eux se déclarent "prêts à abandonner une passion" et 19% ont "drastiquement réduit leurs activités de loisirs".

Les parents français sont également beaucoup moins optimistes que les autres parents quant à l'avenir de leurs enfants : seulement 42% sont ainsi confiants dans le fait que leur enfant aura un futur radieux, alors que la moyenne globale est de 75%. La gratuité, ou le faible coût, de l'éducation n'achète donc pas tout...

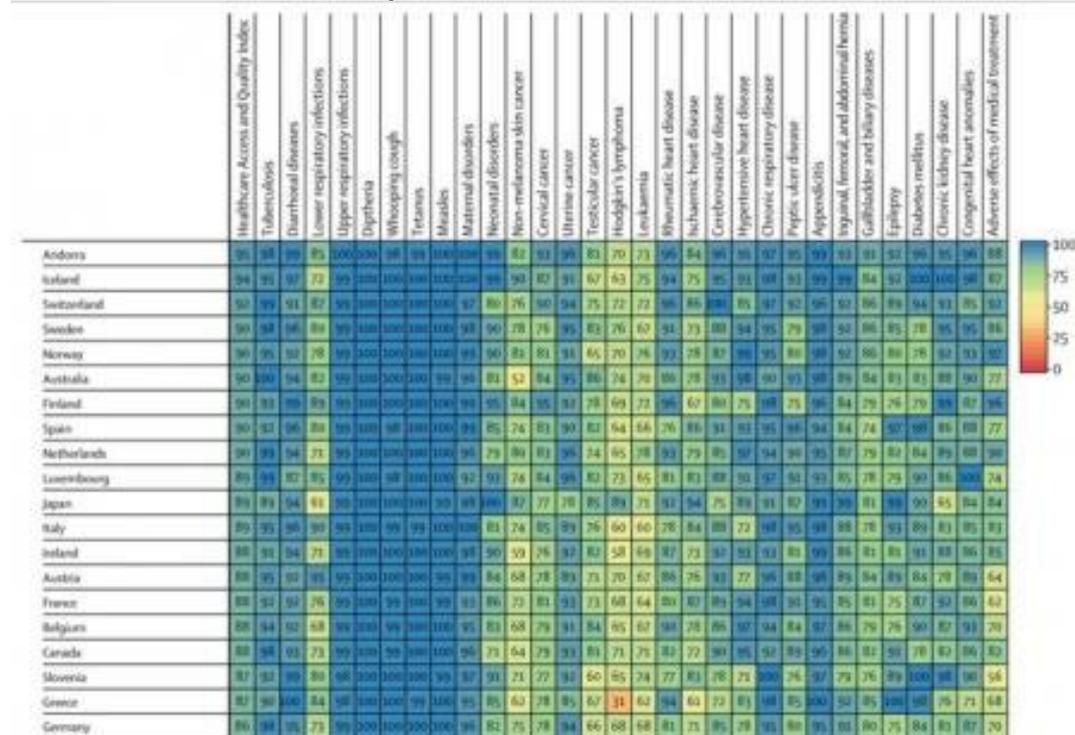
Systèmes de santé : la France au 15eme rang, avec des performances comparables aux pays de l'UE

Le Généraliste 19.05.2017

C'est un peu mieux que dans le précédent classement international publié il y a huit mois, mais pas si exceptionnel quand même... **La France arrive à la 15e place** d'un classement des systèmes de santé établi par une étude publiée vendredi dans **le Lancet** et financée par la fondation Bill & Melinda Gates. Cette étude se base sur un indicateur qui **mesure la qualité et l'accessibilité des systèmes de santé, selon les taux de mortalité de 32 maladies** pour lesquelles les décès peuvent en théorie être évités, à condition d'un accès rapide à des soins efficaces (tuberculose, cancer du sein, leucémie, certaines maladies cardiovasculaires...). **195 pays ont été examinés de 1990 à 2015** et notés de 0 à 100.

Et c'est la principauté d'**Andorre qui est en tête de ce classement** avec un score de 95, suivi de l'Islande (94) et de la Suisse (92). **La France a un total de 88**. Treize des quinze premiers pays sont en Europe de l'Ouest. Notre pays est ainsi classé après six de ses partenaires de l'UE (Suède, Finlande, Espagne, Pays-Bas, Luxembourg, Italie), à égalité avec l'Irlande, l'Autriche et la Belgique et devant tous les autres, dont l'Allemagne (20ème) et le Royaume-Uni (30ème). **Les performances françaises par pathologies sont globalement assez comparables à celles des pays de l'UE**, hormis un point de faiblesse assez net dans le domaine de la **mortalité par iatrogénie**. Dans ce classement, l'Australie est 6e et le Japon 11e. Les Etats-Unis n'arrivent qu'au 35e rang (81). À l'autre bout de l'échelle, on trouve la Somalie (34), l'Afghanistan (32) et, en dernier, la Centrafrique (29).

Le classement des 20 meilleurs systèmes de soins



Dans l'ensemble, la bonne nouvelle, c'est que **la moyenne des résultats a notablement augmenté** depuis 1990, passant de 40,7 à 53,7. "167 pays ont vu l'accessibilité et la qualité de leur système de santé augmenter de façon significative", relève l'étude. Et la mauvaise, c'est que **les inégalités se sont creusées** : l'écart entre le premier pays et le dernier était de 66 points en 2015 contre 62 seulement en 1990.

L'étude s'intéresse aussi à l'écart entre les performances réelles des pays et celles que leur niveau de développement devrait normalement entraîner. Ainsi, **les performances des Etats-Unis sont inférieures de 10 points à ce qu'on pourrait attendre d'eux** et cet écart se monte à 25 dans le cas de l'Afrique du Sud. À l'inverse, pour les premiers pays du classement, la différence est nulle. "Ces résultats sonnent comme un avertissement : l'augmentation du niveau de développement n'entraîne pas forcément une amélioration de la qualité et de l'accès au système de santé", a commenté le responsable de l'étude, le professeur **Christopher Murray, de l'Institut américain des mesures et évaluations de la santé (IHME) de l'Université de Washington**.

Dotations aux maisons de retraite: 200 millions en moins pour le public



10 Juin 2017

Une réforme de la tarification des maisons de retraite, adoptée par le précédent gouvernement, va entraîner à terme une baisse de 200 millions d'euros des dotations annuelles allouées aux maisons de retraite publiques, estime la Fédération hospitalière de France (FHF).

La FHF demande au nouvel exécutif un "moratoire" sur cette réforme, s'appliquant depuis le 1er janvier 2017, qui va selon elle fragiliser l'accompagnement des 300.000 personnes âgées accueillies en maison de retraite publique, en obligeant de nombreuses structures à réduire leur personnel.

La loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, entrée en vigueur en 2016, est centrée sur le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie, mais elle comprend également des mesures visant à harmoniser et rendre plus transparente la tarification des maisons de retraite.

Un décret d'application publié en décembre 2016 prévoit un nouveau mode de calcul pour les budgets "dépendance" des établissements, financés majoritairement via l'Allocation personnalisée à l'autonomie (APA) versée par les départements, souligne la FHF dans un communiqué.

La section "dépendance" permet le financement des prestations d'aide et de surveillance, pour l'accomplissement des actes ordinaires de la vie courante: psychologue, aide-soignant, etc.

Jusqu'à présent, ce budget était négocié avec le conseil départemental, selon les besoins et les particularités de la maison de retraite et de ses résidents. Avec la réforme tarifaire, "les conseils départementaux distribueront un budget dépendance moyen entre tous les Ehpad (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), sans prise en compte des disparités", regrette la FHF.

S'il se veut "plus juste au travers d'une équation dite +objective+", ce nouveau mode de calcul "implique une importante ponction de l'enveloppe destinée aux maisons de retraite publiques", alerte la FHF. Les 200 millions qui leur seront retirés "seront redistribués aux autres établissements, sans exigence particulière", relève-t-elle.

Selon la FHF, "quasiment tous" les Ehpad publics (3.352 en France) seront affectés par la réforme.

Interrogé par l'AFP, le Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées (Synerpa), a fait une lecture différente de cette réforme "attendue depuis des années", "de bon sens, de simplification, qui prend en compte des paramètres objectifs".

"Ce dispositif se met en place sur sept ans, la convergence tarifaire devant être réalisée pour 2023", a précisé la déléguée générale du Synerpa, Florence Airnaiz-Maumé.

Selon elle, "la plupart des établissements vont y gagner", car "on a aujourd'hui environ 6.500 établissements - publics, associatifs ou commerciaux - qui sont sous la norme de financement", aussi bien en matière de dépendance que de soin (financé par l'Assurance-maladie).

Selon ses chiffres, les perdants seraient les 500 qui reçoivent actuellement des financements supérieurs à la nouvelle norme, et qui relèvent effectivement principalement du secteur public.

L'association AD-PA (directeurs de maisons de retraite et services à domicile) demande pour sa part l'"abrogation" du décret, a indiqué à l'AFP son directeur, Romain Gizolme, déplorant que le précédent gouvernement ait privilégié "une logique d'alignement à la baisse".

Ce que retient Macron de tous les présidents de la Ve République

Par latribune.fr | 14/05/2017,



Dans son discours d'investiture, Emmanuel Macron a tenu à saluer « les efforts remarquables » de ses prédécesseurs » de la Ve République. Pour chacun il a résumé en quelques mots ce qu'il a retenu d'eux.

Dans son discours d'investiture, Emmanuel Macron a tenu à saluer « les efforts remarquables » de ses prédécesseurs » de la Ve République. Pour chacun il a résumé en quelques mots ce qu'il a retenu d'eux.

« Je songe au Général de Gaulle, qui oeuvra pour redresser la France et lui rendre son rang dans le concert des nations ». Je songe à Georges Pompidou qui fit de notre pays une puissance industrielle majeure, à Valéry Giscard d'Estaing qui sut faire entrer la France et sa société dans la modernité, à François Mitterrand qui accompagna la réconciliation du rêve français et du rêve européen, à Jacques Chirac, nous donnant le rang d'une nation sachant dire non aux prétentions des va-t-en-guerre, à Nicolas Sarkozy, ne comptant pas son énergie pour résoudre la crise financière qui avait si violemment frappé le monde, et je songe bien sûr à François Hollande, faisant œuvre de précurseur avec l'accord de Paris sur le climat et protégeant les Français dans un monde frappé par le terrorisme », a-t-il déclaré.

Et d'ajouter :

"Leur œuvre, surtout ces dernières décennies, s'est trop souvent vue empêchée par un climat intérieur délétère, par le découragement de Françaises et de Français s'estimant injustement déclassés ou oubliés. Ce que la France avait à dire au monde, s'est parfois trouvée affaiblie par une situation nationale percluse d'inquiétudes, voire de défiance. Aujourd'hui, le temps est venue pour la France de se hisser à la hauteur du moment"

Agnès Buzyn, nouvelle ministre de la Santé : 7 choses que vous ne savez (peut-être) pas sur elle

Stéphane Long Le Quotidien 27.05.2017



54 ans, professeur d'hématologie à l'hôpital Necker, présidente de l'Inca entre 2011 et 2016 puis de la Haute Autorité de santé... Voilà ce que vous savez probablement du CV d'Agnès Francine Buzyn. « Le Quotidien » a déniché quelques anecdotes moins connues à propos de la nouvelle ministre des Solidarités et de la Santé, nommée le 17 mai dernier par Edouard Philippe.

Elle a été la belle-fille de Simone Veil

En 1985, Agnès Buzyn épouse Pierre-François Veil, fils de Simone Veil, deux fois ministre de la Santé. Ce lien de parenté sera source de quelques persiflages. Comme en 2008, lorsqu'elle est nommée

à la présidence du conseil d'administration de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) : « *Encore une fois, certains de mes collègues m'ont dit que j'avais été nommée parce que j'avais été la belle-fille de Simone Veil* », confie-t-elle à « [Libération](#) » dans un entretien publié en 2011.

Elle est mariée au directeur de l'INSERM, le Pr Yves Lévy

En 1997, elle épouse en secondes noces Yves Lévy, médecin immunologique et actuel président-directeur général de l'INSERM. Le couple donnera naissance à trois enfants. Dès sa nomination, la ministre de la Santé se voit reprocher cette proximité, perçue comme un lien d'intérêt potentiel. Pour éviter toute polémique, l'entourage d'Agnès Buzyn [assure](#) que les questions liées à l'INSERM seront traitées directement par Matignon.

Des parents issus du monde de la santé

Élie Buzyn, son père aujourd'hui âgé de 88 ans, a été chirurgien orthopédique à la clinique Saint-Marcel. Sa mère, Ety Buzyn est psychologue et psychanalyste. Elle a écrit plusieurs ouvrages sur les relations parents-enfants.

Son père, Élie Buzyn, est rescapé d'Auschwitz

Agnès Buzyn est issue d'une famille originaire de Lodz, en Pologne. Pendant l'occupation nazie, ses grands-parents et son père sont déportés à Auschwitz en 1944. Unique survivant, [Elie Buzyn](#) est ensuite transféré au camp de Buchenwald dans de terribles conditions et où il manque de perdre ses deux pieds, gelés par le froid. Il en sortira à l'âge de 15 ans. Après des séjours en Israël et en France, il s'installe définitivement dans l'hexagone en 1956 où il devient chirurgien.

Enfant, il lui arrivait d'accompagner son père au bloc

Évoquant son père dans un entretien à « Libération », Agnès Buzyn raconte qu'« *il adorait son métier, avait le goût de soulager les malades. Enfant, le jeudi, il m'arrivait de l'accompagner au bloc. D'ordinaire, on allait au cinéma, mais parfois il devait opérer. C'était à la clinique Saint-Marcel, je l'aidais, je lui servais d'aide* ». La ministre tire son amour de la médecine de cette époque. « *Au départ, je pensais faire de la chirurgie* », confie-t-elle à « Libération ». Elle optera finalement pour l'hématologie, une spécialité où « *il y a un acte technique, mais aussi un accompagnement humain* », insiste Agnès Buzyn.

Elle est propulsée sur les plateaux de télévisions lors de la catastrophe de Fukushima

Roseline Bachelot est ministre de la Santé quand la catastrophe de Fukushima se produit. On demande à Agnès Buzyn, alors présidente du conseil d'administration de l'Institut de radioprotection et de sûreté nationale, d'intervenir sur les plateaux télé.

Elle se dit de gauche... et déteste les dépassements d'honoraires

« *Je ne sais pas si je suis très très à gauche, mais, au fond, je suis probablement de sensibilité social-démocrate. Mais j'ai servi des gouvernements de droite comme de gauche, avec la même loyauté* », confiait Agnès Buzyn au « [Quotidien](#) » en 2016, alors qu'elle venait d'être nommée à la tête de la HAS. Cinq ans plus tôt, elle tenait le même discours à « Libération » qui l'interrogeait également sur les dépassements d'honoraires. « *J'ai cela en horreur* », répondait-elle.

Découvrez les diplômes des ministres du gouvernement Édouard Philippe

Par Le Figaro Etudiant • Publié le 17/05/2017



Il n'y a que deux énarques dans le premier gouvernement Philippe. *Crédits*

photo: LOIC VENANCE/AFP

Le parcours classique Sciences Po - ENA est loin d'être majoritaire dans ce nouveau gouvernement, qui fait la part belle aux juristes et aux universitaires. Trois des vingt-deux ministres n'ont pas de diplômes.

Le premier gouvernement de la présidence d'Emmanuel Macron vient d'être dévoilé. Des

ministres issus de la droite, du centre et de la gauche, comme l'avait promis le nouveau président de la République. Vingt-deux ministres et secrétaires d'État, onze hommes et onze femmes, aux parcours variés. Le parcours très classique en politique, de passer par Sciences Po Paris puis par l'École nationale d'administration (ENA) - celui emprunté par Emmanuel Macron et par son premier ministre Édouard Philippe - est minoritaire dans ce gouvernement. Seuls deux des 22 ministres sont passés par les bancs de l'ENA.

» **Lire aussi - Sciences Po révèle les appréciations des profs d'Emmanuel Macron**

On y trouve des universitaires diplômés en Lettres, en Histoire ou encore en Urbanisme. Pas moins de six des ministres de ce gouvernement ont fait du droit. Surtout, on compte pas moins de trois ministres sans diplômes du supérieur: Nicolas Hulot, Marielle de Sarnez et Laura Flessel n'ont pas obtenu de diplômes après le bac.

• **Ministres :**

Gérard Collomb, ministre de l'Intérieur : Après une khâgne au lycée du Parc, à Lyon, puis des études supérieures à la Faculté des lettres de Lyon, Gérard Collomb devient professeur agrégé de lettres classiques en 1970.

Nicolas Hulot, ministre de la transition écologique et solidaire : Il suit sa scolarité à l'École Saint-Jean de Passy de Paris, au Collège Sacerneau de Nice puis au Lycée Fénelon de Paris, où il passe son baccalauréat. En 1973, après quelques mois d'études à la Faculté de Médecine de Paris-VI, qu'il quitte pour enchaîner les petits boulots. Il découvre ensuite le photo-journalisme, et se lance dans une carrière de photographe.

François Bayrou, garde des Sceaux, ministre de la Justice : Le président du Modem est bachelier en 1968 en Lettres classiques (français, latin, grec), au lycée public de Nay-Bourdettes. Il poursuit des études en classe préparatoire littéraire (hypokhâgne et khâgne) puis à l'Université Bordeaux III. Il obtient l'agrégation de lettres classiques en 1974, à 23 ans.

Sylvie Goulard, ministre des Armées : Elle est l'un des soutiens de la première heure du nouveau président. Elle a fait une licence en droit de l'université d'Aix-Marseille en 1984, avant de suivre le chemin classique: elle est diplômée de Sciences Po Paris en 1986 et de l'École nationale d'administration (ENA), promotion Liberté-Égalité-Fraternité, en 1989.

Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères : lycée Saint-Louis de Lorient, hypokhâgne au lycée de Cornouaille à Quimper, puis université de Rennes, en histoire. Il passe et réussit le concours de l'agrégation, en histoire contemporaine.

Richard Ferrand, ministre de la Cohésion des territoires : Le député socialiste du Finistère, l'un des plus importants rouage de la galaxie Macron, a fait des études d'allemand et de droit à l'université Toulouse-I-Capitole puis à l'université Paris-Descartes.

Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé : Elle a été élève à l'école alsacienne, à Paris, avant de faire des études de médecine. Elle a fait son internat à l'hôpital Necker de Paris.

Françoise Nyssen, ministre de la Culture : Licenciée en sciences de l'Université Libre de Bruxelles, Françoise Nyssen est également titulaire d'un diplôme d'urbaniste à l'Institut Supérieur d'Urbanisme et de Rénovation Urbaine (Belgique).

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie : lycée privé catholique Saint-Louis-de-Gonzague du 16e arrondissement, dit Franklin. En 1989, il intègre l'École normale supérieure, où il commence des études de littérature française, avec un mémoire sur La Statue dans «À la recherche du temps perdu» de Proust. En 1992, il est reçu premier de l'agrégation de lettres modernes. Diplômé

de l'Institut d'études politiques de Paris en 1995, il intègre l'École nationale d'administration en 1996 au sein de la promotion Valmy.

Muriel Pénicaud, ministre du Travail : elle est diplômée d'histoire (Paris 1975), de sciences de l'éducation (Paris 1976) et de psychologie clinique (Strasbourg 1980), et est ancienne élève de l'INSEAD (1995).

Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale : Le directeur de l'Essec est titulaire d'une maîtrise de philosophie (université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), d'un master 2 de science politique (IEP de Paris). En 1991, il est lauréat de la bourse Lavoisier du ministère des Affaires étrangères et devient graduate student à Harvard. Il obtient un master 2 de droit public. En 1993, il devient docteur en droit (université Paris II- Assas), avec une thèse intitulée «Les Méthodes du juge constitutionnel». Il est également professeur agrégé de droit public.

Jacques Mézard, ministre de l'Agriculture et de la nutrition: Il est titulaire d'un diplôme d'études supérieures de droit privé à l'Université Paris II - Assas, avant d'obtenir son certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA) au barreau de Paris.

Gérard Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics: Le jeune ministre est juriste de formation et diplômé de Sciences Po Lille. Il a effectué ses études secondaires au lycée privé catholique des Francs-Bourgeois, dans le 4e arrondissement de Paris.

Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : La présidente de l'université de Nice Sophia Antipolis est titulaire d'une maîtrise de biochimie (UNS), un master 2 recherche à l'Institut Pasteur (option virologie fondamentale) et un doctorat en sciences de la vie à l'UNS.

Annick Girardin, ministre des Outre-mer : La membre du parti radical de gauche, plusieurs fois ministre lors du précédent quinquennat, est titulaire d'un diplôme d'animatrice socioculturelle. Mère à 16 ans, elle passe le baccalauréat tout en élevant la petite Anne-Claire. «En terminale, avant d'aller en cours, je déposais ma fille à la crèche», confiait-elle au JDD en septembre 2015.

Laura Flessel, ministre des Sports : Championne d'escrime, elle commence ce sport à l'âge de 6 ans en Guadeloupe. Elle rejoint l'équipe de France en 1990 à l'âge de 19 ans et rejoint l'Insep (Institut National du sport). Elle remporte son premier titre international, une médaille de bronze au championnat du monde, en 1995. Elle sera par la suite quintuple championne olympique et sextuple championne du monde.

Marielle de Sarnez, ministre des Affaires européennes: La numéro 2 du Modem n'a pas fait de longues études. Après son baccalauréat, elle occupe différents métiers, parmi lesquels vendeuse d'encarts publicitaires pour un annuaire d'artisans, avant de devenir secrétaire du Mouvement des républicains indépendants de Michel Poniatowski et de Valéry Giscard d'Estaing.

● Secrétaires d'État auprès du premier ministre

Christophe Castaner, secrétaire d'État chargé des Relations avec le Parlement, porte-parole du gouvernement: Diplômé de la faculté de droit d'Aix-en-Provence, il est titulaire d'un master 2 d'Affaires Internationales et d'un Diplôme de sciences pénales et de criminologie.

Marlène Schiappa, secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes: Bachelière ES option Russe dans un lycée de l'ouest parisien, elle fait ensuite des études de géographie à la Sorbonne, mais sera finalement diplômée de communication & nouveaux médias, mention écritures électroniques, via une validation des acquis de l'expérience passée à l'Université de Grenoble pendant un congé maternité.

Elisabeth Borne, ministre chargée des Transports auprès de Nicolas Hulot: Née de parents directeurs d'un laboratoire pharmaceutique, elle est diplômée de l'École polytechnique et de l'École nationale des ponts et chaussées ainsi que du Collège des ingénieurs (diplôme de MBA).

Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées : Ancienne élève de Sup de Co Marseille, devenue Euromed et finalement Kedge BS aujourd'hui.

Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État chargé du numérique : Le jeune homme de 33 ans est titulaire d'un CAP Cuisine, d'une maîtrise de droit de la Sorbonne. En 2009, il obtient un master en finance et stratégie à l'Institut d'études politiques de Paris. D'après le blog de campagne de François Hollande en 2012, «Mounir aime le verbe, la parole, il remporte le concours de plaidoirie de la Sorbonne en 2004, puis le concours d'éloquence de Sciences Po en 2007».

Les Britanniques nés dans les années 1970 devront attendre un an de plus que prévu avant de toucher leur pension.

Les Echos 20.07.2017

Theresa May a attendu que les élections soient passées avant d'annoncer une mesure impopulaire au Royaume-Uni. L'âge de la retraite va passer de 67 à 68 ans pour les Britanniques qui sont nés dans les années 1970, sept ans plus tôt que ce qui était prévu jusqu'à présent.

Environ 7 **millions** de personnes sont concernées par cette réforme, destinée à contenir les dépenses sociales sur le long terme. Les salariés qui sont nés entre 1970 et 1978 pouvaient jusqu'à présent espérer partir à la retraite à 67 ans. Ils devront finalement attendre un an de plus pour toucher leur pension de l'Etat. La réforme n'aura pas d'impact avant 2037, date à laquelle les premiers départs de ces générations sont prévus. Elle permettra une économie de 0,4 point de PIB par an.

Assurer « l'équité » entre les générations

Le Royaume-Uni consacre aujourd'hui 5,2 % de sa richesse nationale aux retraites publiques (contre 14 % en France). Cette proportion est amenée à passer au-delà de 6 % après 2040 du fait de l'arrivée à l'âge de la retraite des générations nombreuses du baby-boom et de la généralisation du travail des femmes. Le but du gouvernement est de stabiliser le temps passé à la retraite au niveau actuel, qui est de 32 % de la durée de vie adulte moyenne (comptabilisée à partir de 20 ans), soit 21 années.

Le recul de l'âge annoncé cette semaine est un « *bon équilibre* », a estimé le ministre du Travail, David Gauke. Il permet d'assurer « *l'équité* » entre les générations selon lui. L'opposition travailliste et les syndicats ont dénoncé un « *coup dur* » pour les salariés concernés et la « *poursuite de la politique d'austérité* » du gouvernement conservateur. La réforme intervient au moment où une étude montre un ralentissement de la progression de l'espérance de vie outre-Manche, pointent-ils.

Retraites publiques très inférieures à ce qu'elles sont en France

L'âge de la retraite, qui est de 65 ans pour les Britanniques qui partent aujourd'hui, doit passer à 66 ans en 2020 et 67 ans en 2028. Cette progression régulière et annoncée longtemps à l'avance doit permettre aux actifs de se préparer financièrement, explique l'exécutif.

C'est en effet indispensable car le montant de la retraite publique est très inférieur à ce qu'il est en France. Le montant maximum est de 160 livres par semaine pour les personnes qui ont cotisé au moins trente ans, soit un peu plus de 800 euros par mois. La plupart des Britanniques cotisent à des fonds de retraite privés via leur entreprise et beaucoup comptent sur la valeur de leur résidence principale comme principale source d'épargne pour leurs vieux jours.

Vincent Collen, correspondant à Londres.

Au congrès annuel de l'Ordre des médecins. Le débat sur la fin de vie relancé en Allemagne

Le Quotidien du médecin n°9587 08.06.2017 Denis Durand de Bousingen

Un arrêt récent enjoignant l'Agence allemande du médicament de permettre, dans certains cas, à des patients incurables en fin de vie d'obtenir un médicament létal pour abrégier leurs souffrances a relancé le débat sur la fin de vie en Allemagne. Lors de son congrès annuel, l'Ordre des médecins, traditionnellement hostile à toute forme d'euthanasie, s'est alarmé de cette « dérive ».

En dépit de l'interdiction absolue, depuis 2015, de toute « assistance au suicide », le débat sur l'aide à la fin de vie a été relancé par un arrêt de la plus haute juridiction administrative du pays, qui enjoint l'Agence allemande du médicament, de permettre, dans certains cas, à des patients incurables en fin de vie d'obtenir un médicament létal pour abrégier leurs souffrances.

Lors de son congrès annuel, l'Ordre des médecins, traditionnellement hostile à toute forme d'euthanasie, s'est alarmé de cette « dérive » et a enjoint le gouvernement d'y mettre un terme.

Une décision de la Cour européenne de 2012

En 2004, une femme, devenue quadriplégique et sous assistance respiratoire après un accident, demanda aux autorités sanitaires de l'autoriser à se procurer une dose létale de pentobarbital, ce qu'elles refusèrent en dépit du renouvellement de la demande de la patiente et de son mari, la loi prohibant une telle action. La patiente se rendit alors en Suisse, où l'euthanasie est légale, obtint son produit et y mourut en 2005. Mais son époux fit néanmoins appel du refus de l'autorisation de se procurer ce produit par des voies légales dans son pays, et l'affaire finit par aboutir devant la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg. Celle-ci, en 2012, lui donna raison non sur le fond mais sur la forme : selon la Cour, l'Agence du médicament aurait dû instruire le dossier plutôt que de le déclarer d'emblée irrecevable, et l'Allemagne fut condamnée pour avoir attenté, à cause de ce refus, au respect de la vie familiale et privée du plaignant.

Fort de cette décision, le mari de la patiente a demandé une révision des procès cassés par l'arrêt européen de 2012, et, en mars 2017, le tribunal administratif fédéral lui a donné gain de cause : selon cette haute instance, tout individu bénéficie en effet d'un « droit à l'autodétermination » garanti par la Constitution. La demande de la patiente, restée en pleine possession de ses facultés intellectuelles, était donc fondée, sans qu'elle soit assimilée pour autant à une demande d'euthanasie. Toutefois, a ajouté le tribunal, ce droit ne peut s'appliquer que dans des situations désespérées, sans issue thérapeutique possible, et uniquement lorsque le patient exprime clairement sa décision.

Déjà 24 demandes de patients

Pour l'Ordre des médecins, comme pour tous les adversaires de l'euthanasie, cette décision revient à confier à la justice le choix de déterminer si un patient se trouve ou non dans une situation sans issue, alors qu'elle n'a aucune compétence médicale pour cela. Le Président de l'Ordre, le Pr Montgomery, voit dans cet arrêt une remise en cause des lois existantes, et redoute de voir l'Agence du médicament se transformer en « distributeur de poison » au gré des décisions des tribunaux. De plus, il relève que ce qui devait rester « exceptionnel » ne l'est déjà plus : depuis ce printemps, pas moins de 24 patients se sont engouffrés dans la brèche et ont fait une demande à l'Agence pour obtenir des produits létaux afin de mettre un terme à leur existence.

Le ministre de la Santé, Hermann Gröhe, déplore lui aussi cette décision du tribunal. Il a promis aux médecins de légiférer à nouveau sur ce thème, afin de refermer ce qui apparaît bien comme une faille dans le dispositif légal très strict encadrant la fin de vie en Allemagne : outre l'arrêt des traitements à la demande « éclairée » du patient ou de ses proches, seuls les soins palliatifs peuvent être proposés aux patients, toute euthanasie « active » ou « passive », impliquant notamment des soignants, restant assimilée à des meurtres.

Les seniors et le sport. Au CHU de Toulouse, un programme de réentraînement à l'exercice a fait ses preuves

Le Quotidien 06.06.2017 Béatrice Girard

Structure de réentraînement à l'exercice physique, réseau de soins pour inciter les patients atteints de maladies chroniques à faire du sport... S'il n'a pas (encore) trouvé la recette de la jeunesse éternelle, le CHU de Toulouse dispose d'outils efficaces.

75 % des patients continuent à exercer une activité en autonomie.

« Sport et santé, le sujet me passionne ! » reconnaît le Pr Daniel Rivière, chef de service de médecine du sport du CHU de Toulouse.

Lui qui avait été chargé d'un rapport sur un dispositif d'activité physique et sportive en direction des personnes âgées en 2013, se consacre au sujet depuis 30 ans. Depuis, quelques-unes de ses préconisations ont été déployées sur le territoire, notamment la mise à disposition de structures sportives pour les personnes âgées, l'introduction d'activités physiques dans les EHPAD... et la prescription de santé dans certaines affections avec la loi du « sport sur ordonnance. » À Toulouse, au sein de l'hôpital Larrey où il exerce, deux niveaux de prises en charge existent. Une plateforme de la fragilité d'une part, dédiée aux personnes âgées dites fragiles. « *Après diagnostic, les patients se voient proposer une prise en charge globale dans laquelle est intégrée une activité physique structurée pendant deux ou trois mois avec un relais auprès d'un professionnel de santé* », décrit-il.

20 jours pour réapprendre à faire du sport

Le CHU dispose par ailleurs d'une structure de réentraînement à l'exercice physique qui concerne toutes les pathologies chroniques quel que soit l'âge des patients. Dans les faits 90 % des participants ont plus de 50 ans, 40 % plus de 65 ans et 400 personnes sont prises en charge par ce biais chaque année dans la ville rose. Après une courte hospitalisation de jour pour un bilan, les patients suivent un programme d'activité physique de deux heures hebdomadaires au sein de l'hôpital avec des médecins. « *Nous leur proposons des exercices cardio respiratoires de type aérobie ou du renforcement musculaire. Ces séances d'accompagnement en milieu hospitalier aident les patients à reprendre l'habitude de pratiquer du sport, car l'objectif est bien de modifier leur comportement pour faire rentrer de nouveau l'activité physique dans leur quotidien* », observe le médecin. Si d'autres structures de ce type se sont développées depuis en France, elles seraient encore insuffisantes notamment pour accompagner les insuffisants respiratoires, estime le spécialiste. À l'issue de ces 20 semaines de réentraînement, à Toulouse la prise en charge se poursuit pendant un an pour la majorité des patients au sein du réseau EFFORMIP. Lancé en 2005, ce réseau était à l'époque le premier de France. Son originalité ? Faire le lien entre l'hôpital et des clubs et fédérations sportives locales, dans lesquels, les éducateurs sportifs sont formés à la prise en charge des patients.

Règles des 3 R

Depuis sa création, EFFORMIP a permis l'accompagnement de 3 000 patients. « *Au bout d'un an le dispositif prouve son efficacité puisque 75 % des patients continuent à exercer une activité en autonomie* », assure le médecin. Autre préoccupation du Pr Rivière : combattre la sédentarité du quotidien, car si la pratique régulière d'une activité sportive est importante, elle ne compense pas la sédentarité du quotidien. « *Or c'est bien l'association des deux qui est bénéfique pour la santé* », rappelle-t-il. Parmi les bénéfices avérés il cite des effets positifs sur la performance cardiaque, le maintien du capital osseux, la lutte contre la sarcopénie, des bénéfices sur la santé psychique et finalement le retard de la dépendance... C'est pourquoi il défend la règle des 3 R (une activité raisonnée, régulière et raisonnable) et conseille aux médecins d'avoir ce discours dans leurs prescriptions quotidiennes.

Rétrospective Hockney, portraits de Cézanne

Deux grandes expositions à Paris Le Quotidien Caroline Chaine 29.06.2017

Le Centre Pompidou présente pour ses 80 ans une rétrospective de l'œuvre de l'Anglais David Hockney. À Orsay, les portraits de Cézanne.



" Madame Cézanne Cousant », 1877

Pour ses 80 ans, **rétrospective David Hockney au Centre Pompidou**, avec plus de 160 œuvres, en partenariat avec la Tate Britain de Londres et le Metropolitan Museum de New York. Une peinture joyeuse à la Matisse, qui emprunte à Picasso sa liberté de style et à laquelle il intègre ses contemporains et les nouvelles technologies, de la photographie à l'iPad.

Adeptes du réalisme social lors de ses débuts à Bradford, Hockney découvre à Londres Jean Dubuffet, qui le conforte dans le choix d'une peinture accessible à tous, l'expressionnisme abstrait, qu'il délaissera vite pour son manque d'humanité. Et Francis Bacon, qui lui permet d'extérioriser son homosexualité. C'est en 1964, dans la Californie libre et hédoniste, qu'il acquiert une célébrité internationale avec ses piscines (« A Bigger Splash », 1967), peintures dans lesquelles il

intègre les surfaces lisses de Newman, le dripping de Pollock et les doubles portraits inspirés de photographies (« le Parc des Sources, Vichy », 1970). Au minimalisme, il répond par un ajout réel, un arbre, un plongeur (« Paper Pool 11 », 1978), qui transforme la nature du tableau.

Avec ses photos Polaroid, David Hockney reconstitue par juxtaposition la vision multiple du cubisme, ce qu'il réalise aussi avec l'espace polyfocal de ses films (« les Quatre Saisons »). Il recycle les couleurs et la luminosité de ses dessins sur l'iPad pour ses paysages monumentaux du Yorkshire. Et, plutôt que de s'enfermer dans son univers domestique, il crée pour l'exposition du Centre Pompidou des tableaux réalistes au châssis brisé pour développer une perspective inversée. Sous l'aspect trompeur d'une peinture facile, séduisante entre objectivité et illusionnisme, c'est une œuvre construite, inspirée, érudite, qui interroge sur le statut des images avec leur reproductibilité et qui se renouvelle.

Le père de la modernité

Au musée d'Orsay, Paul Cézanne, dans les 150 portraits qu'il a réalisés, comme dans le millier de toiles qu'on lui connaît, montre une évolution qui n'est pas seulement « *la mise en place d'une harmonie parallèle à la nature* » qui accompagnerait ses natures mortes, ses paysages ou ses baigneuses plus souvent exposés.

Il commence par un autoportrait, le premier d'une série de 26 où transparaît une certaine violence. Puis ce sont ses proches, son père, son oncle et surtout sa compagne, Hortense Fiquet, qui seront ses modèles. Après la période « *couillarde* » des années 1865, comme il l'appelait, avec des aplats de peinture au couteau à la manière de Courbet, qui lui valent un refus au Salon, il recherche l'unité par la matérialité de la couleur. Dans les années 1875, après qu'il a travaillé avec Pissarro, les autoportraits sont impressionnistes et les visages modelés par des formes colorées sont en correspondance avec l'arrière-plan du tableau.

La série de portraits de celle qui deviendra son épouse montre le travail formel réalisé sur le visage, qui finit par se retrouver vide d'expression ou mélancolique, témoignant des ambiguïtés de leur relation. Délaissant sa famille, Cézanne peint des relations parisiennes, son marchand Ambroise Vollard, à qui, après de nombreuses séances de poses, il lance avec impatience « *Est-ce que cela remue, une pomme ?* ».

Ses dernières années sont consacrées à son jardinier Vallier et aux ouvriers agricoles, avec des portraits colorés. Mais ses séries donnent à penser qu'il s'agit d'une recherche artistique détachée du sujet, qui fait de lui le père de la modernité.

Simone Veil, la femme d'une loi et d'un ministère

Le Quotidien du Médecin 30.06.2017 Christian Delahaye



Juriste de formation et d'exercice professionnel (elle fut longtemps magistrate dans l'administration lapénitentiaire), première présidente du Parlement européen, Simone Veil laissera surtout l'empreinte de ministre de la Santé qu'elle fut à trois reprises de 1974 à 1995 (gouvernements Chirac, Barre et Balladur).

Ses principales dates resteront des moments forts dans l'histoire de la médecine, à commencer par la première et la principale : la loi portant son nom, qui dépénalise l'avortement.

1974 - La loi sur l'IVG

La secrétaire générale du Conseil supérieur de la magistrature, alors inconnue du grand public, rescapée des

camps nazis, entre en politique par le haut, appelée par Giscard dans le gouvernement Chirac au poste de ministre de la Santé, seule femme ministre de plein droit. À peine nommée, elle prépare un projet de loi sur l'avortement que son prédécesseur, Michel Poniatowski (ministre dans le gouvernement Messmer) n'était pas parvenu à faire adopter en 1973.

« *Je voudrais vous faire partager une conviction de femmes, déclare-t-elle à la tribune. Je m'excuse de le faire dans une Assemblée constituée quasi exclusivement d'hommes : aucune femme ne recourt de gaieté de cœur à l'avortement.* » Pendant vingt-cinq heures de débats extraordinairement violents, elle subit les assauts de dizaines d'orateurs. « *Des soudards* », racontera-t-elle.

« *Vous instaurez un nouveau droit, celui de l'euthanasie légale* », lance un député à l'ancienne déportée. « *Écoutez les palpitations du cœur d'un petit être de 49 jours* », s'écrie un autre, qui appuie sur la touche play de son mini k7. « *Votre loi ferait chaque année deux fois plus de victimes que la bombe de Hiroshima.* » « *Nous connaissons en France des avortoirs.* » « *C'est le choix d'un génocide avec les embryons jetés au four crématoire.* » À l'extérieur, des militants antiavortement égrenent leurs chapelets. Mais Simone Veil tient bon face à la haine. La loi est votée par 284 voix contre 189, qui permet à une femme enceinte dans une situation de détresse de demander à un médecin l'IVG avant la dixième semaine.

1976. La lutte contre le tabagisme

Simone Veil fait adopter la première loi française de lutte contre le tabagisme. Elle introduit des restrictions à la publicité en faveur du tabac, institue des premières interdictions de fumer dans les lieux publics et l'apposition d'avertissements sanitaires sur les paquets de cigarettes.

1977. Le contrôle des dépenses de santé

Les réductions des dépenses de santé sont déjà une priorité. Le plan Veil stabilise l'offre de soins en réduisant le nombre de lits, il contrôle la création d'équipements lourds, relève les cotisations vieillesse sous plafond (+1,75 %).

Le ticket modérateur sur les médicaments dits de confort est relevé de 30 à 60 %. L'étai du *numerus clausus* se resserre. Simone Veil revoit la carte hospitalière en fermant notamment des établissements à trop faible activité, elle rééquilibre les comptes de l'Institut Pasteur et met en place des aides financières pour les mères d'enfants en bas âge.

1979. Création de la Commission des comptes de la Sécurité sociale

Simone Veil crée la Commission des comptes de la Sécurité sociale. Les dépenses d'assurance-maladie sont déplafonnées de 4 points.

1993. création du statut de praticien adjoint contractuel

La ministre d'État, ministre des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville dans le gouvernement d'Edouard Balladur, qui a quitté le Parlement européen, crée le statut de praticien adjoint contractuel (PAC). Sous condition de réussite à un examen, il améliore la situation des médecins étrangers tant sur le plan financier que sur celui de leur reconnaissance. Bien que précaire, il va permettre aux PADHUE (praticiens à diplômes hors Union européenne) d'enclencher le processus de leur intégration.

La même année, la ministre donne raison aux syndicats en suspendant l'arrêté de 1989 qui fixait la rémunération des gardes des médecins « attachés-associés » (principalement des médecins étrangers) sur la base de celle des internes de 3e et 4e années (60 % de celles des PH).

L'Europe, son deuxième défi

De 1979 (premières élections européennes au suffrage universel) à 1993, Simone Veil quitte l'avenue de Ségur pour le Parlement européen, dont elle sera la première présidente. Mais tout au long de son parcours politique, encore après son départ du gouvernement, en 1995, elle restera poursuivie par la haine des adversaires de la loi qui porte son nom.

Encore aujourd'hui, elle fait l'objet d'attaques régulières, comme celle qui lui impute la création du *numerus clausus* dans les facultés de médecine... en 1971, année où elle était membre du Conseil supérieur de la magistrature. Mais l'opinion lui aura maintenu invariablement son soutien, la portant depuis quatre décennies en tête des palmarès de popularité.

Simone Veil : la fierté et la reconnaissance d'un généraliste ancien d'Auschwitz [Christian Delahaye](#) 30.06.2017



Simone Veil : la fierté et la reconnaissance
d'un généraliste ancien d'Auschwitz

Rescapé d'Auschwitz lui aussi, le Dr [Henri Borlant](#), 90 ans, a pleuré, confie-t-il, vendredi, à l'annonce de la mort de Simone Veil.

« J'étais un ami intime de l'une de ses sœurs, Denise Vernet, qui fut résistante, torturée et déportée à Ravensbrück. C'est par son intermédiaire que j'ai côtoyé Simone Veil, nous nous embrassions comme le font, entre eux, les rescapés des camps. Mais cette femme très belle m'intimidait. Nous nous vouvoyions. Entre nous, elle n'hésitait pas à parler de ses

souvenirs de déportation, alors qu'elle s'abstenait d'en évoquer les souffrances dans sa vie publique comme dans sa vie familiale, avec ses fils. Évidemment, elle nous faisait honneur, à nous, les anciens déportés.

En tant que généraliste, j'ai eu souvent à intervenir avant 1974 au chevet de femmes qui s'étaient massacrées avec des aiguilles à tricoter et qui baignaient dans leur sang. Je vous assure que ce n'était pas une légende. Alors, comment ne pas être immensément reconnaissant à Simone Veil qui s'est battue pour changer la vie des femmes et qui en a subi tant d'infamies ? »

Agnès Buzyn : « Je suis dans ce ministère grâce à ce que Simone Veil m'a légué » [30.06.2017](#)



Agnès Buzyn : « Je suis dans ce ministère
grâce à ce que Simone Veil m'a légué »

Interrogée [sur France Inter](#) après la disparition de Simone Veil, le Pr Agnès Buzyn, actuelle ministre de la Santé a exprimé son admiration citoyenne mais aussi « une très grande émotion personnelle ».

Celle qui fut en première noce l'épouse de Pierre-François Veil, fils de Simone Veil, a confié que cette dernière lui avait « donné l'amour de la vie publique », ajoutant : « Si je suis ministre aujourd'hui, c'est pour ce goût de travailler au service des autres(...) »

« Je suis dans ce ministère, insiste Agnès Buzyn, grâce à ce qu'elle m'a légué. (...) C'est très symbolique et assez douloureux. Me retrouver à la tête de ce ministère quand elle disparaît, c'est très chargé d'émotion. »

Le communiqué officiel du ministère des Solidarités et de la Santé rend hommage « à la femme de conviction, à l'européenne engagée et à la ministre courageuse qui a mené le combat en faveur des droits des femmes. » « Elle restera une figure emblématique au parcours personnel et politique hors du commun. (...) Un exemple de ténacité et de droiture dans la conduite de réformes qui ont profondément changé la vie de nos concitoyens. (...) Un modèle de détermination et d'humanité au service des autres. »

